

conseil  
de la langue  
française

RAPPORT  
ANNUEL  
1979-1980



Gouvernement du Québec  
Conseil de la  
langue française

**Rapport annuel**  
**1979-1980**  
Conseil de la  
langue française



**Rapport annuel**  
**1979-1980**  
Conseil de la  
langue française

Monsieur Claude Vaillancourt  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1979 au 31 mars 1980.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma haute estime.

Le ministre de l'Éducation

Camille Laurin

Québec, le 15 janvier 1982

Monsieur Camille Laurin  
Ministre de l'Éducation  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour l'année administrative qui s'est terminée le 31 mars 1980.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma plus haute considération.

Le président,

Michel Plourde

Québec, le 15 janvier 1982

## Liste des membres du Conseil de la langue française

GENDRON, Jean-Denis, président<sup>1</sup>  
PLOURDE, Michel, président<sup>2</sup>  
DUBÉ, Marcel, secrétaire<sup>3</sup>  
LAPOINTE, Gérard, secrétaire<sup>4</sup>  
DESCHÂTELETS, Louise  
FALARDEAU, Jean-Charles  
LEBLANC, Charles  
OBOMSAWIN, Alanis  
PAQUETTE, Jean-Marcel  
RIOUX, Michel  
SALVATORE, Filippo  
THIBAUT-BERTHIAUME, Madeleine  
TREMBLAY, Henri  
VADEBONCOEUR, Pierre

- 
1. Jusqu'au 25 juillet 1979
  2. Depuis le 8 novembre 1979
  3. Jusqu'au 5 décembre 1979
  4. Depuis le 10 décembre 1979

# Table des matières

	Page
<b>Introduction</b>	1
<b>Chapitre premier</b> Le Conseil de la langue française: loi constitutive, organisation et activités	3
<b>Chapitre II</b> Ressources humaines et financières	11
<b>Chapitre III</b> Réalizations du Conseil	17
1. Les affaires juridiques	19
2. Les études et recherches	23
3. Les communications	59
<b>Conclusion</b>	71

---

## Introduction

Ce rapport annuel est le troisième depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Il présente le bilan des principales activités du Conseil au cours de l'exercice 1979-1980, soit les décisions et réalisations du Conseil et de ses comités de travail, ainsi que les travaux entrepris par les fonctionnaires de ses directions et services.

Comme on le verra dans les chapitres qui suivent, le Conseil a pu véritablement donner suite, au cours des douze derniers mois, aux orientations annoncées dans son deuxième rapport. Au cours de cet exercice, le Conseil a pu non seulement atteindre les objectifs qu'il s'était fixés mais aussi entreprendre une réflexion et formuler des perspectives nouvelles pour l'étude et le développement de la langue française au Québec.

Après avoir brièvement présenté la loi constitutive du Conseil, son organisation et les activités du collège des conseillers et des comités spéciaux, on trouvera dans un deuxième chapitre la description des ressources humaines et financières mises à la disposition du Conseil. Les réalisations de la permanence feront l'objet d'un troisième chapitre subdivisé selon les grands champs d'activités du Conseil: affaires juridiques, études et recherches, communications. À la lecture de ces pages, on pourra prendre connaissance des projets conçus, mis en oeuvre et réalisés au sein du Conseil de la langue française au cours de l'exercice 1979-1980. On pourra aussi relever le constant souci du Conseil d'être à la hauteur du mandat qui lui est confié, tant au titre de conseiller du ministre qu'à celui d'informateur du public sur l'évolution de la situation linguistique de la collectivité québécoise.

## **Chapitre premier**

### **Le Conseil de la langue française : loi constitutive, organisation et activités**

La Charte de la langue française, adoptée le 26 août 1977, décrète qu'« un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi » (art. 186). L'article 188 définit les devoirs du Conseil et les articles 189, 198 et 199 en déterminent les pouvoirs.

## 1. Devoirs et pouvoirs du Conseil

Les devoirs du Conseil sont les suivants :

Art. 188

- a) « donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi ;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions ;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement ;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office. »

Le Conseil possède en plus les pouvoirs de :

Art. 189

- a) « recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes

sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française ;

- b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées ;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre ;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec ;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement. »

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

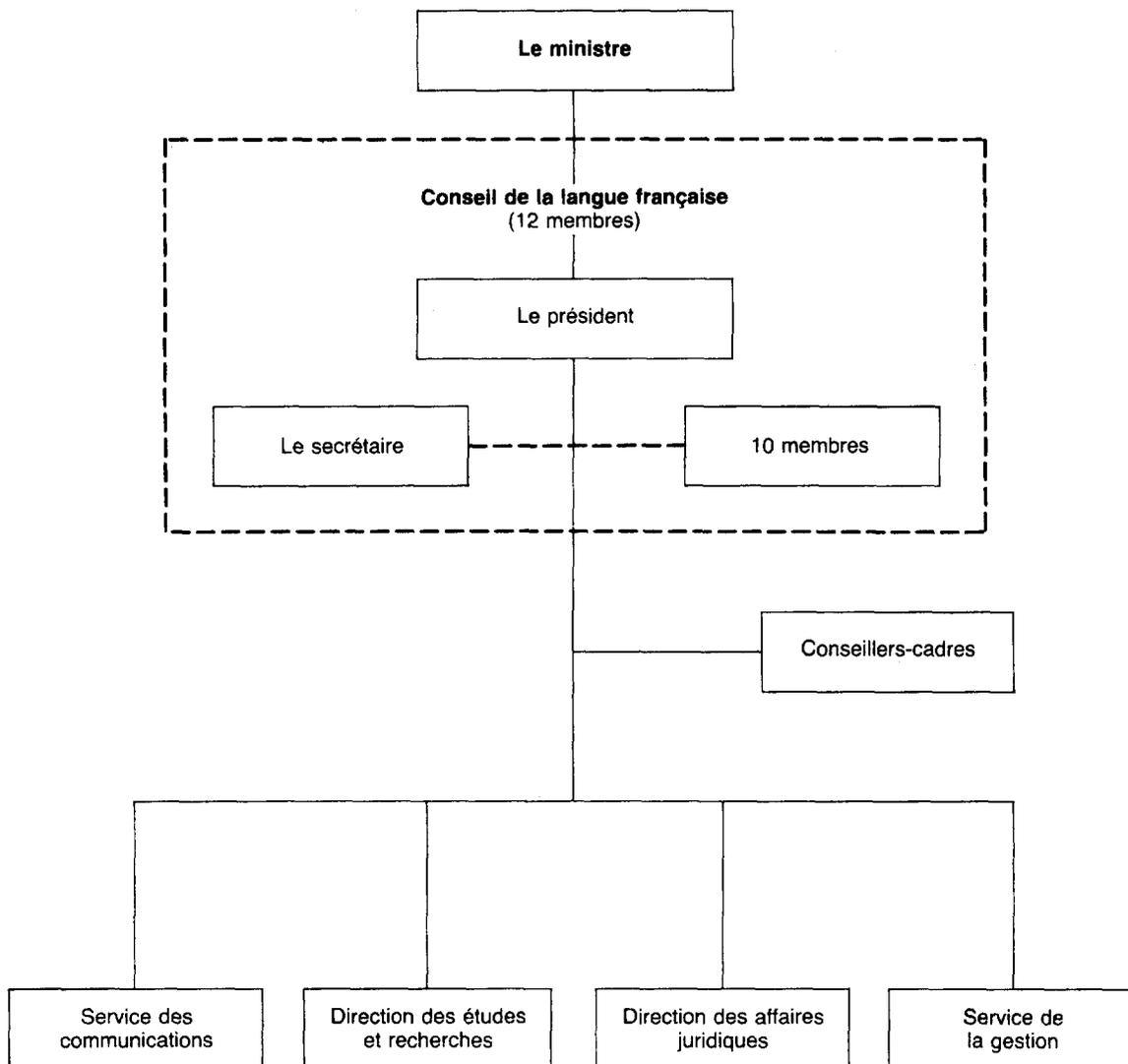
« Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil » (art. 198).

« Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du

### CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Organigramme collégial et administratif



ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés » (art. 199).

## 2. Organigramme

Les dispositions de la Charte de la langue française proposent une organisation du Conseil constituée d'un collège de conseillers et d'une unité administrative. Le collège est formé de douze membres travaillant sous la direction d'un président et d'un secrétaire nommés par le Gouvernement. L'unité administrative, dont le personnel est nommé suivant la Loi de la fonction publique, fournit au Conseil les services professionnels et administratifs qui lui sont nécessaires. Le président dirige et coordonne les travaux du Conseil, tout en assurant la liaison avec le ministre responsable. Le secrétaire assume pour sa part le secrétariat du Conseil et les tâches de coordination des comités spéciaux et collabore avec le président pour assurer le bon fonctionnement de l'unité administrative du Conseil. Compte tenu du mandat du Conseil et des devoirs et pouvoirs qui lui sont conférés, il est possible de distinguer quatre champs d'activités auxquels correspondent les quatre directions et services présentés dans l'organigramme ci-joint.

— La Direction des affaires juridiques, pour l'interprétation et l'application de la loi, pour l'étude des législations d'ordre linguistique et de la jurisprudence qui s'y rapporte (art. 188a et d et 186).

— La Direction des études et recherches, pour l'analyse de la situation linguistique sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique, ainsi que pour toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue (art. 188b).

— Le Service des communications, pour l'information (art. 189d), pour les contacts avec

les individus, les groupes et les associations (art. 189a et c) et leur diffusion.

— Le Service de la gestion, pour l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du Conseil (art. 197 et 199).

## 3. Activités du Conseil

Le Conseil, au cours du présent exercice, a tenu douze assemblées générales (trente-trois séances d'une demi-journée).

Deux avis ont été adressés au ministre.

Deux séances de travail ont été consacrées à l'approfondissement de la Charte de la langue française, à partir d'exposés de différents spécialistes qui ont participé à la préparation de la Charte. Le Conseil a aussi consacré deux séances de travail à la préparation de la première consultation régionale tenue au Saguenay-Lac-Saint-Jean au mois de juin 1979. Cette première visite a permis de préciser les objectifs et les modalités d'organisation des consultations régionales que le Conseil entreprendra à travers le Québec au cours de l'exercice 1980-1981.

En vue d'en arriver à des actions concertées, le Conseil et l'Office de la langue française ont tenu une réunion conjointe portant sur la politique de recherche de chacun des organismes et sur la définition de leur mandat respectif.

Le Conseil a aussi consacré quatre séances de travail aux retombées possibles du jugement de la Cour suprême sur la constitutionnalité du chapitre III de la Charte. Les membres ont commandé aux Directions du Conseil de courtes études sur les différentes conséquences qu'un tel jugement peut entraîner sur le dossier de la langue au Québec. À partir de ces études, le Conseil entend présenter au ministre responsable de

l'application de la Charte des recommandations visant à atténuer les effets négatifs de ce jugement sur l'avenir de la langue française.

Le Conseil s'est penché sur le dossier de la cohabitation linguistique mis en lumière notamment par le cas de l'école Pierre-Laporte. Une étude exploratoire en rapport avec ce phénomène et ses conséquences fut commandée et analysée par le Conseil, qui décida de la rendre publique, d'en transmettre les conclusions au ministre d'État au Développement culturel et de poursuivre des recherches à long terme sur les effets de la cohabitation linguistique en milieu scolaire.

Le Conseil a également étudié différentes questions qui ont été soumises à son attention, notamment l'application des articles 37, 38 et 39 de la Charte qui ont fait l'objet d'un *bref avis au ministre responsable*.

#### 4. Comités spéciaux

Le Conseil a choisi d'étudier certaines questions par le biais de comités spéciaux. Il est important de préciser que ces comités relèvent du collège des conseillers pour leur orientation et leurs objectifs. Pour être officielles, les recommandations de ces comités doivent aussi être adoptées par le Conseil.

Le Conseil a consacré cinq séances de travail pour donner suite aux suggestions des différents comités.

**Trois comités spéciaux** ont tenu des réunions au cours de l'exercice 1979-1980:

**Le premier comité spécial** avait pour objectif de s'intéresser à la qualité de la langue publique dans les quatre secteurs suivants: l'Administration publique, l'enseignement, les médias et la publicité.

Le comité a remis deux premières recommandations, qui ont été adoptées à l'unanimité lors de la 29<sup>e</sup> assemblée du Conseil. On y propose la création de deux services d'assistance et d'animation linguistique, l'un pour l'Administration publique, l'autre pour les diffuseurs de la langue publique (médias électroniques, presse et publicité).

Ces recommandations ont été transmises au ministre. Elles reposaient sur deux études commandées par le Conseil dans les secteurs touchés.

De plus, le comité a recommandé au Conseil la création d'un prix qui sera décerné annuellement à un journaliste de la presse québécoise qui aura contribué de façon exemplaire à la qualité de la langue écrite. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil qui ont créé un groupe de travail pour étudier les suites pratiques à donner à cette décision.

**Le deuxième comité spécial** avait pour tâche d'analyser la situation linguistique qui prévaut en particulier dans le domaine du film et de l'audio-visuel. À cet effet, il a entrepris une consultation, afin d'évaluer la sensibilité réelle des agences et organismes de ce milieu face à l'élaboration éventuelle d'une politique linguistique en rapport avec le film, la publicité et autres instruments de diffusion de la langue.

Le comité compile actuellement l'information recueillie lors des rencontres-entrevues et compte déposer bientôt ses constatations et un ensemble de recommandations sur la formation des publicitaires de langue française et sur le soutien aux organismes désireux de respecter davantage le caractère français du Québec.

**Le troisième comité spécial** avait pour mandat d'élaborer un projet de campagne d'information sur la Charte à l'intention des élèves francophones et non francophones du

Québec dans le but de présenter une image positive de la langue française aux jeunes Québécois.

Le comité a inventorié les actions possibles et les moyens dont dispose le Conseil. À sa dernière réunion de l'exercice 1979-1980, le comité a arrêté un projet qui compte plusieurs moyens audio-visuels permettant de sensibiliser les intervenants du système scolaire francophone à l'accueil des allophones. Ce projet sera déposé en avril 1980 au Conseil en vue de son approbation.

Le Conseil a également constitué des *groupes de travail* pour des tâches ou des questions spécifiques:

— **Prix de la qualité de la langue de la presse écrite:** détermination des critères d'attribution du prix et étude de la possibilité d'attribuer un prix à un journaliste de la presse électronique. Le groupe de travail prévoit déposer son rapport au début de l'exercice 1980-1981, afin que l'annonce officielle de la création de ce prix puisse se faire à l'automne 1980.

— **Francisation des entreprises:** étude de la directive 78-001 de l'Office de la langue française relative à la francisation des entreprises employant plus de cent personnes;

étude d'une suggestion faite au Conseil d'organiser une rencontre avec des représentants d'entreprises québécoises. Les travaux de ce groupe de travail prendront de l'importance au cours de l'exercice 1980-1981.

— **Fiches bibliographiques dans les universités:** étude du problème de la traduction des fiches bibliographiques dans les bibliothèques des établissements universitaires de langue française. Ce groupe de travail a demandé à un professionnel du Conseil d'étudier cette question: un rapport a été remis en mars 1980.

— **Consultations régionales du Conseil:** analyse critique de la consultation régionale du Conseil au Saguenay-Lac-Saint-Jean; discussion des objectifs et élaboration d'une méthodologie et d'une politique d'action pour les prochaines consultations régionales du Conseil. Ce groupe de travail s'est réuni mais n'a pas encore déposé son rapport.

— **Manuels en langue anglaise:** étude du problème de l'utilisation des manuels et des ouvrages de référence en langue anglaise dans les universités, collèges et cégeps de langue française. Les membres de ce groupe de travail n'ont pas encore été nommés, mais une personne-ressource a été chargée de ce dossier.

## **Chapitre II**

### **Ressources humaines et financières**

## 1. Ressources humaines

Au cours de l'exercice 1979-1980, le Conseil de la langue française n'a pas connu d'augmentation dans le nombre des postes autorisés, excepté pour un poste additionnel de professionnel obtenu par mutation du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Le Conseil a donc fonctionné avec un effectif autorisé de trente et un (31) postes, auquel il faut ajouter l'équivalent de huit (8) personnes-année à temps partiel.

Réparti par directions et services, cet effectif autorisé de trente et un (31) postes comprend six (6) cadres, douze (12) professionnels, deux (2) techniciens et onze (11) postes de personnel de secrétariat.

Les postes effectivement occupés le 31 mars 1980 étaient au nombre de vingt-huit (28): deux (2) postes étaient vacants à la Direction des études et recherches et un (1) poste au Service de la gestion.

### Effectif autorisé : exercice 1979-1980

Direction ou service	Cadres	Professionnels	Techniciens	Secrétariat	Total
Affaires juridiques	1	2	—	1	4
Études et recherches	1	6	—	3	10
Communications	—	3	—	1	4
Direction et gestion	4	1	2	6	13
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>31</b>

## 2. Ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1979-1980 se sont élevés à 1 915 000 \$ et se répartissent comme suit:

Les dépenses réelles de l'exercice 1979-1980 se sont élevées à 1 604 727 \$, laissant un solde non utilisé de 310 319 \$ à la fin de l'exercice.

### Crédits par catégorie de dépenses : 1979-1980 (en milliers de dollars)

		<b>Total</b>
<b>Consultation et avis</b>		
Communications	8,9	
Services	111,0	
	<u>          </u>	119,9
<b>Surveillance</b>		
Communications	33,1	
Services	410,4	
	<u>          </u>	443,5
<b>Communications</b>		
Communications	46,6	
Services	89,0	
Transfert	50,0	
	<u>          </u>	185,6
<b>Direction et gestion</b>		
Communications	30,7	
Services	326,1	
Loyers	30,0	
Fournitures	25,0	
Matériel	50,0	
	<u>          </u>	461,8
Traitements	636,2	
Autres rémunérations	68,0	
		704,2
<b>Total</b>		<b>1 915,0</b>

---

### 3. Subventions et prix

Un total de 47 800 \$ a été versé en subventions aux organismes et groupes suivants au cours de l'exercice 1979-1980 :

#### **Subventions et prix 1979-1980**

Conseil de la vie française:	
Prix Champlain et colloque annuel	2 000 \$
Prix 3-juillet-1608	5 000 \$
Interimage: série télévisée sur la langue française	25 000 \$
Comité organisateur de la Rencontre des peuples francophones	7 900 \$
Parenté de notre patrimoine	3 000 \$
Biennale de la langue française	4 900 \$
<b>Total</b>	<b>47 800 \$</b>

## **Chapitre III**

### **Réalisations du Conseil**

L'année 1979-1980 a été consacrée à la mise en oeuvre de nombreux projets, compte tenu des orientations et des attentes formulées à l'endroit du Conseil dans les textes officiels et par le ministre responsable. Des travaux divers dans les domaines de l'interprétation de la loi, de l'analyse de l'évolution de la situation linguistique au Québec, du statut de la langue française et de sa qualité ont été conçus et entrepris. Ils sont présentés, dans les pages qui suivent, pour les deux Directions des **affaires juridiques** et des **études et recherches**, ainsi que pour le Service des communications. Certaines activités particulières, vu l'importance qu'elles ont eue au cours de cette période, font aussi l'objet d'une brève présentation.

## 1. Les affaires juridiques

Les travaux de la Direction des affaires juridiques ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 1979, date d'entrée en fonction de son directeur qui s'est d'abord employé à définir les objectifs et à dégager les principales orientations du travail à accomplir dans ce secteur. Le programme d'action de la Direction s'oriente selon deux axes majeurs: le traitement des affaires juridiques et le travail de recherche sur le langage juridique et la législation en matière linguistique.

### 1.1. Traitement des affaires juridiques

De façon générale, la Direction traite des affaires propres à un service juridique. Notamment, elle assure la rédaction d'avis por-

tant sur l'application de la Charte ou de ses règlements, ainsi que sur toute autre question de droit; elle fournit aussi l'assistance technique appropriée à la préparation de documents à incidence juridique, tels les contrats, décrets, demandes au Conseil du trésor et autres.

Il convient de mentionner particulièrement l'aide apportée par la Direction aux membres du Conseil dans le dossier suivant:

— Étude du jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Blaikie* et portant sur le chapitre III de la Charte de la langue française; analyse du contenu et de ses conséquences sur la situation du français au Québec.

La Direction a aussi préparé des avis juridiques, qui ont été transmis au ministre. Ces avis portaient sur les sujets suivants: permis temporaires délivrés par les ordres professionnels et renouvellement de ces permis, cas des permis restrictifs (art. 36 à 40); langue des projets de convention collective (art. 43); critères d'admissibilité à l'enseignement en langue anglaise des personnes séjournant au Québec de façon temporaire (militaires) (art. 85 et règlement 77-4487); compétence quant à l'application du chapitre sur la langue de l'enseignement.

Enfin, des avis juridiques ont été fournis à la direction du Conseil sur diverses questions, notamment: sens et portée de l'expression *sub judice* dans une cause judiciaire; étude juridique du mandat du Conseil; assermentation ou affirmation solennelle d'un employé de l'État; étude des règlements et des directives concernant les contrats de service.

## 1.2. Recherches

En plus de réfléchir sur la situation présente ou passée et d'explorer les situations au sujet desquelles le ministre lui demande conseil, le Conseil doit aussi s'efforcer de constituer pour chaque grand dossier une documentation constamment à jour et être en mesure de fournir, sur la base de cette documentation, une opinion éclairée. C'est pour cette raison qu'en marge des demandes ponctuelles, la Direction des affaires juridiques s'est donné deux avenues de recherche, soit le langage juridique et la législation linguistique.

### Le langage juridique

Le dossier du langage juridique, ou plus précisément de la rédaction des lois est pertinent au mandat du Conseil de la langue française qui est de surveiller l'évolution de la situation linguistique du Québec dans tous les secteurs d'activités.

L'exercice 1979-1980 aura vu l'aboutissement de six années de recherches en ce domaine conduites d'abord à l'Office de la langue française et, au cours des trois dernières années, au Conseil de la langue française.

Lorsqu'en 1973 l'Office de la langue française donna le mandat à des chercheurs d'établir une problématique de la langue juridique française au Québec, le but initial était de constituer une terminologie du droit québécois. La complexité de la langue juridique semblait découler de la complexité des termes employés. Les chercheurs se sont très rapidement aperçus que, si le lexique était complexe, il n'était pas seul responsable de l'hermétisme du langage juridique: la longueur des phrases et les techniques d'interprétation y contribuaient également.

L'idéal eut été de pouvoir traiter de front le recensement et la normalisation du lexique juridique et les problèmes de rédaction et

d'interprétation. Sans perdre de vue le but qu'on leur avait assigné, c'est-à-dire la reconnaissance et la simplification du langage juridique, les chercheurs ont choisi de s'attaquer en priorité aux problèmes de rédaction. Car il valait mieux aboutir rapidement à des textes où la terminologie se situerait dans des phrases courtes et bien construites plutôt que de procéder à l'inverse et de retrouver une terminologie simple dans des textes longs et confus.

C'est ainsi que le but de la recherche fut précisément la rédaction et, corollairement, l'interprétation des lois. Un principe a constamment guidé les chercheurs et résume sous un autre éclairage l'orientation de leurs travaux: nul n'est censé ignorer la loi et, par conséquent, celle-ci devrait être faite pour que le plus grand nombre puisse la comprendre.

À l'intérieur du domaine de la rédaction des lois, cette recherche a porté sur divers aspects: la nature du texte législatif, sa structure actuelle, son destinataire, sa longueur et ses aspects lexicaux telles la tautologie, la synonymie, les interférences linguistiques, la syntaxe, l'indexation, la méthodologie, etc. Elle a également porté sur deux domaines particuliers: les rapports du langage avec le système des lois et l'emploi des locutions latines en droit québécois.

Une étude de plusieurs centaines de pages est déjà terminée. Elle a fait l'objet d'un examen par un comité de lecture composé de plusieurs experts en la matière. Son lancement est prévu pour les premiers mois de l'exercice 1980-1981.

Notons également, à paraître à la même époque, un rapport préparé par le professeur Pierre Issalys à la demande du Conseil de la langue française sur la systématisation des lois. On y étudie l'hypothèse d'un modèle ordonné en rédaction des lois. Peut-on systé-

matiser le droit législatif et, en particulier, sa rédaction? Le professeur Issalys, spécialiste de droit administratif, fera rapport de cette expérience et tentera de connaître les liens entre la structure du droit législatif et ses contraintes linguistiques.

Un dernier ouvrage paraîtra en 1981. Ce volume, consacré aux locutions latines dans le droit québécois, a été réalisé par Wallace Schwab, linguiste, à la demande du Conseil de la langue française. Il contient plusieurs centaines de locutions latines recensées dans le droit québécois, principalement dans la jurisprudence. Le but de l'ouvrage est en premier lieu d'inventorier les usages, en second lieu de traduire ou de commenter ces locutions et enfin, d'une manière plus générale, d'établir le caractère aléatoire de la signification de ces locutions. Peut-on continuer à employer le latin lorsque personne ne connaît plus le latin? La question est simple. L'ouvrage en question devrait y apporter quelques éléments de réponse.

Outre ces recherches en matière de langue juridique, le Conseil de la langue française a commencé à préparer, en cours d'année, deux rencontres internationales, l'une sur la rédaction des lois, et l'autre sur la codification. Le premier colloque, qui aura lieu en septembre 1980, abordera les aspects linguistiques et culturels de la législation, l'interaction des techniques de rédaction et d'interprétation, l'informatique juridique et la traduction des textes législatifs. Le second, qui se tiendra à l'automne 1981, permettra aux participants de s'interroger sur la notion de codification des lois en rapport avec les valeurs véhiculées et le langage juridique qui les exprime. Ces rencontres réuniront des spécialistes de divers domaines venant de plusieurs pays européens, des États-Unis, du Québec et d'ailleurs au Canada.

## **Le droit linguistique au Québec**

Le Conseil de la langue française ne s'est pas contenté d'intervenir dans le domaine de la langue du droit; il s'est intéressé très activement au droit de la langue, au droit linguistique.

Comme la politique linguistique du Québec s'articule principalement autour de la Charte de la langue française adoptée le 26 août 1977 par l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil de la langue française a voulu approfondir certains aspects périphériques ou internes de cette législation.

### **● Aspects périphériques**

Le Conseil de la langue française a entrepris, dans une perspective historique, une étude comparée des Lois 63, 22 et 101 afin de saisir l'évolution de l'intervention de l'État québécois dans le domaine linguistique. Cette étude sera disponible au cours du deuxième trimestre de l'année 1982.

Il était important de s'interroger à nouveau, dix ans après les rapports de la Commission Gendron, sur la notion de langue officielle. Qu'entend-on par langue officielle? Comment distinguer langue officielle, langue nationale, etc.? La notion de langue officielle est-elle une notion juridique? L'étude, dont la publication est prévue pour le premier trimestre de 1982, s'inspirera d'expériences diverses dont certaines nous viennent de l'étranger.

### **● Études directement reliées à la Charte de la langue française**

La notion d'ordre public dans la Charte de la langue française. Pour certains juristes, la Charte de la langue française est une loi globalement d'ordre public. La notion d'ordre public n'étant inscrite nulle part dans la

Charte, comment apprécier la portée du caractère d'ordre public de la loi? Une étude a été entreprise à ce sujet.

**Portée de l'article 89 de la Charte de la langue française.** Cet article semble être considéré comme un pivot pour l'interprétation générale de la Charte de la langue française. Devant cette tendance, il est apparu utile d'entreprendre une étude de type doctrinal sur la portée de cet article.

**La non-observance de certaines dispositions de la Charte de la langue française entraîne-t-elle des sanctions civiles en matière de contrat?** Le Conseil a entrepris une étude sur ce sujet.

**L'aspect pénal de la Charte de la langue française** est un sujet suffisamment délicat pour que le Conseil entreprenne également une étude afin de mieux connaître ce domaine (très limité) de l'application de la Charte.

Le Conseil de la langue française a également entrepris une compilation et une analyse des **décisions judiciaires relatives à l'application de la Charte de la langue française**. Ces décisions sont relativement peu nombreuses, la principale étant celle de la Cour suprême rendue en décembre 1979 sur la constitutionnalité du chapitre III de la Charte.

Finalement, le Conseil de la langue française a entrepris une compilation et une analyse des **avis juridiques donnés par divers juristes et organismes sur la Charte et sur ses règlements**.

### **Le droit linguistique canadien**

Le Conseil de la langue française ne pouvait se contenter de l'éclairage québécois pour donner à son analyse de la situation linguistique du Québec une dimension réaliste. Il a donc décidé de se donner des outils pour mieux comprendre ce qui se passe dans d'autres régions de la francophonie ou de la

quasi-francophonie. En ce qui concerne le Canada, le Conseil de la langue française a entrepris un programme d'études qui ont le même objet. Il s'agit, dans un premier temps, d'analyser les buts, les moyens et les effets de la législation concernant l'emploi des langues dans chaque région. Il s'agit ensuite d'analyser la jurisprudence relative à l'emploi des langues en commentant les principaux arrêts qui la forment.

Ces études seront publiées par le Conseil de la langue française en 1981-1982. Les cinq champs d'études choisis au Canada sont les suivants:

- le statut juridique du français à l'échelon fédéral;
- le statut juridique du français dans l'Ouest canadien;
- le statut juridique du français au Manitoba;
- le statut juridique du français en Ontario;
- le statut juridique du français dans les provinces Maritimes.

### **Le droit linguistique à l'étranger**

Pour la constitution de ce panorama du statut juridique de la langue dans la francophonie, le Conseil de la langue française ne s'est pas interdit, au contraire, d'examiner les expériences étrangères. Le Québec, situé en Amérique du Nord, est relié, pour la vie de sa langue et de sa culture, à des courants puissants dont certains prennent naissance au Québec, mais dont la majorité se forme à l'extérieur, notamment en France, en Belgique, en Suisse et même ailleurs.

Le Conseil de la langue française a donc, dans un premier temps, publié un recueil des textes législatifs sur l'emploi des langues; il s'agit d'une compilation ordonnée de la législation linguistique du Québec, du Canada,

des provinces canadiennes, de France, de Belgique, de Suisse, des Communautés européennes. En second lieu, le Conseil a commandé une étude sur le statut juridique du français en France, dont l'objet est le même que les études entreprises à ce sujet à propos des provinces canadiennes. D'autres études suivront, en particulier sur la Belgique, la Suisse, les États-Unis et, sans doute, certains pays africains.

### 1.3. Perspectives

À court et à moyen termes, la Direction des affaires juridiques entend mener son action sur deux plans principaux.

Comme par le passé, la Direction assurera le traitement des affaires juridiques du Conseil de la langue française et fournira l'assistance juridique technique aux membres du Conseil de la langue française. Par ailleurs, elle continuera à étudier l'application et l'interprétation du droit linguistique québécois ainsi que le statut juridique du français au Québec.

La Direction des affaires juridiques travaillera sur trois plans en matière de recherche.

Il s'agira d'abord d'observer l'application et la transformation du droit linguistique et d'identifier les besoins que le Québec aurait de nouvelles interventions de l'État en cette matière. Par ailleurs, les chercheurs en poste au Conseil approfondiront eux-mêmes certains aspects importants du droit ou de la politique linguistique du Québec.

La Direction des affaires juridiques continuera aussi à prendre l'initiative de recherches faites à l'extérieur car, pour certaines matières, il apparaît opportun de demander aux intervenants directement concernés de fournir au Conseil l'analyse ou la documentation appropriée. C'est ainsi que la Direction des affaires juridiques continuera à étudier le statut juridique du français dans la francophonie en s'attachant, par exemple, au statut juridi-

que du français en Belgique, au statut juridique du français en Suisse et, dans la mesure du possible, au statut juridique du français dans d'autres régions de la francophonie non encore étudiées sur ce plan.

La Direction des affaires juridiques visera, par ailleurs, à constituer une documentation et s'attachera à analyser les incidences linguistiques et culturelles de l'avènement de l'ordinateur et de l'électronique en général dans les domaines du traitement des textes et de la constitution des banques de données. Trois études sont prévues à cette fin : une au Québec, une dans le cadre des Communautés européennes et une en France. Deux de ces études (Québec et France) devraient être disponibles au printemps de 1982.

Enfin, le Conseil de la langue française, par l'intermédiaire de sa Direction des affaires juridiques, organisera diverses manifestations dont la principale, comme nous l'avons dit, sera tenue en 1981 à Montréal sur le thème « Codification : valeurs et langage ».

## 2. Les études et recherches

Au cours de l'année 1979-1980, deuxième année d'existence de la Direction des études et recherches, l'essentiel des activités a porté sur la publication des premiers rapports de recherches, la mise en marche de nouvelles études dans les domaines linguistique, économique, sociologique et démographique, l'organisation d'un colloque ayant pour thème « la qualité de la langue après la Loi 101 » et la tenue de quatre séminaires avec des communautés anglophones situées hors de la région de Montréal. Pour les fins de ce rapport, l'ensemble des activités de la Direction des études et recherches est présenté sous ces quatre rubriques. La participation des chercheurs à diverses rencontres scientifiques apparaîtra à la section consacrée aux communications du Conseil.

## 2.1. Les résultats des études et recherches terminées au cours de l'année 1979-1980

### 2.1.1. La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-1972 à 1978-1979<sup>1</sup>

Trois lois du Parlement québécois ont traité de la langue d'enseignement en moins de huit ans: la Loi 63, la Loi 22 et la Loi 101. Toutes trois ont provoqué des changements dans la répartition de la population scolaire du Québec, dont l'évolution fait l'objet de cette recherche. On y examine l'évolution de la composition linguistique de la population scolaire à l'aide de deux variables: la langue de l'enseignement reçu par l'élève et sa langue maternelle.

En 1969-1970, 84,4% des élèves du niveau d'enseignement précollégial du Québec étudiaient en français et 15,6% étudiaient en anglais; la population scolaire se composait de 84,5% d'enfants de langue maternelle française, de 12,5% d'allophones et de 3,0% d'anglophones. L'écart entre la proportion d'anglophones et le pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise s'explique par la présence dans les classes anglaises de 22 500 élèves de langue maternelle française et de 42 600 jeunes allophones (85,1% des enfants de langue maternelle « autre »). C'est dire que, dans les classes anglaises, un élève sur quatre n'est pas de langue maternelle anglaise. Par ailleurs, en 1974-1975, 31 000 jeunes francophones étaient inscrits dans les classes anglaises; la proportion des allophones se dirigeant vers les écoles anglaises avait diminué à 78,6%, mais leur nombre dépassait 50 000. Donc, à la veille de l'entrée en vigueur de la Loi 22, le tiers des élèves qui étudient en anglais n'est pas de langue maternelle anglaise; la proportion de la population scolaire précollégiale du Québec fréquentant des classes françaises est de 83,5%; le pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise est de 16,5%.

En 1976-1977, deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi 22, le nombre de jeunes francophones dans les classes anglaises est réduit à 26 000; le nombre des allophones dépasse toujours 50 000 et la proportion de ceux-ci qui étudient dans les écoles anglaises est remontée à 79,5%.

Une seule année d'observation s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101. Les données disponibles pour l'année scolaire 1978-1979 ne concernent que la répartition des élèves selon la langue d'enseignement dans le réseau public. Les chiffres de l'année scolaire 1977-1978 montrent cependant que c'est sous le régime de la Loi 101 que les changements dans la composition linguistique des populations scolaires, réparties selon les langues d'enseignement, ont été les plus importants. La proportion des francophones inscrits dans les classes anglaises est passée de 2,2% en 1976-1977 à 1,8% en 1977-1978 (20 200 élèves). Celle des allophones a diminué de 79,5% à 73,1%, bien que le nombre d'élèves allophones dépasse encore 50 000 (51 600 élèves).

Ainsi, la proportion des élèves étudiant en anglais, qui n'avait cessé d'augmenter entre 1969-1970 et 1975-1976, commence à diminuer en 1976-1977 et se situe à 16,3% en 1977-1978. Dans le réseau public d'enseignement, la proportion était de 16,4% en 1977-1978. Elle se situe à 15,6% en 1978-1979, soit au même niveau que celui de l'année 1972-1973, alors que le pourcentage des élèves de langue maternelle anglaise dépasse à peine 12%.

1. Claude St-Germain, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-72 à 1978-79*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n. 3, 1980, 117 p.

**Tableau 1**

Répartition de la clientèle scolaire des commissions scolaires catholiques et protestantes selon la langue d'enseignement et la langue maternelle, 1971-1972 et 1977-1978

Année	Langue maternelle	Langue d'enseignement		
		Français	Anglais	Total
<b>Catholiques</b>				
1971-1972	français	98,2	16,4	92,0
	anglais	1,2	49,8	4,9
	autre	0,6	33,8	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0
1977-1978	français	97,5	14,2	90,9
	anglais	1,1	50,9	5,1
	autre	1,4	34,9	4,0
	Total	100,0	100,0	100,0
<b>Protestantes</b>				
1971-1972	français	44,0	6,0	6,8
	anglais	53,1	81,2	80,6
	autre	2,9	12,8	12,6
	Total	100,0	100,0	100,0
1977-1978	français	81,1	6,0	7,2
	anglais	9,4	77,6	76,5
	autre	9,5	16,4	16,3
	Total	100,0	100,0	100,0

Source: Étude de Claude St-Germain.

Voilà, pour l'essentiel, le portrait général de l'évolution de la situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires du Québec depuis le début des années 70. Comment peut-on entrevoir l'avenir?

Il est incontestable que la proportion des élèves qui étudient en langue anglaise va diminuer de façon significative. En effet, l'étude montre que les classes anglaises s'alimentaient, pour une large part, parmi les

populations de langue maternelle française et de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Encore en 1977-1978, 32,9% des élèves des écoles anglaises ne sont pas de langue maternelle anglaise. À la maternelle, ce pourcentage est de 27,1%, alors qu'en 1970-1971 il se situait à 36,3%. Les critères de la Loi 101 concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais devraient mener à une diminution de cette source. Elle ne tarira pas complètement toutefois, puisque cette loi accorde à de nombreux francophones et al-

lophones ainsi qu'à leurs descendants, le droit de fréquenter l'école anglaise.

Par ailleurs, la plupart des jeunes anglophones immigrant au Québec après l'entrée en vigueur de la Loi 101 sont intégrés dans les classes françaises en vertu de ce qu'il est convenu d'appeler la « clause Québec » de la Charte de la langue française. On ne peut donc parler d'adéquation à long terme entre la proportion des élèves fréquentant l'école anglaise et la proportion des jeunes de langue maternelle anglaise.

Un autre phénomène intéressant à considérer est celui de la fréquentation de l'école française par des élèves admissibles à l'enseignement en anglais. Comme tous les secteurs d'activités économiques sont touchés par la francisation, il est fort possible que de plus en plus d'élèves admissibles légalement à l'enseignement en langue anglaise choisissent de fréquenter des écoles primaires et secondaires de langue française. Selon des statistiques du Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais (B.A.E.A.), plus de 4 000 élèves admissibles à l'enseignement en anglais fréquentaient des classes françaises en 1977-1978 et 2 290 de ces élèves étaient de langue maternelle anglaise. D'autre part, l'augmentation impressionnante du nombre d'élèves inscrits dans les classes d'accueil du réseau public en 1978-1979 est peut-être un indice de l'accentuation de ce phénomène. L'analyse des statistiques du B.A.E.A. et du Fichier Élèves Standard (F.E.S.), pour l'année scolaire 1978-1979, devrait bientôt nous éclairer sur cette situation.

Il faut enfin souligner l'influence des facteurs démographiques, en particulier de la fécondité et des migrations, sur l'évolution de la composition linguistique de la population scolaire précollégiale. Ces facteurs devraient faire l'objet d'une attention toute particulière, si l'on veut réellement faire la part des choses entre leurs effets et ceux des lois linguistiques. Seule l'analyse de tous les phénomènes

résultant de mouvements démographiques permettra de prévoir l'évolution future de la population scolaire du Québec selon la langue d'enseignement. Ce sont là des sujets de recherche que la Direction des études et recherches privilégiera au cours des prochaines années.

### **2.1.2. Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années 70 : évolution sociodémographique**

Le préambule de la Charte de la langue française indique l'intention du législateur de faire du français la langue normale et habituelle de tous les secteurs d'activités de la vie québécoise, « dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec. De toutes les communautés culturelles québécoises, la communauté anglophone est la plus importante en nombre, la plus ancienne aussi, exception faite des Amérindiens et des Inuit. De fait, la Charte accorde un « statut particulier » à la langue anglaise dans divers domaines d'activités, notamment dans l'enseignement.

Cependant, malgré ces assurances, beaucoup d'anglophones ont cru déceler dans la Charte de la langue française une menace à la survie de leur communauté. S'il est pour le moins impensable que cette seule Charte fasse disparaître une communauté forte de plus de 600 000 personnes, il nous est apparu important d'évaluer néanmoins son impact sur les petites communautés anglophones situées hors de l'aire d'influence de Montréal.

L'étude que le Conseil a confiée à monsieur Gary Caldwell<sup>2</sup>, alors professeur à l'Université

2. *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Évolution sociodémographique.* Gouvernement du Québec. Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 4, 1980, 121 p.

Bishop, a permis de répondre à ces interrogations. Pour ce faire, il a dressé le tableau de l'évolution sociodémographique de la communauté anglophone située hors de la région de Montréal. Un tel travail n'ayant jamais été réalisé, il a fallu procéder à un premier débroussaillage afin de mettre en évidence les caractéristiques sociodémographiques de cette population. Cette étude est cependant plus qu'un simple portrait quantitatif et l'auteur, ayant à l'esprit l'enjeu de la législation linguistique, rapporte des observations et propose des commentaires qui se dégagent d'une série d'entrevues réalisées avec les gens du milieu. Certains traits de nature culturelle et structurelle propres à

la communauté anglophone sont aussi mis en évidence et discutés.

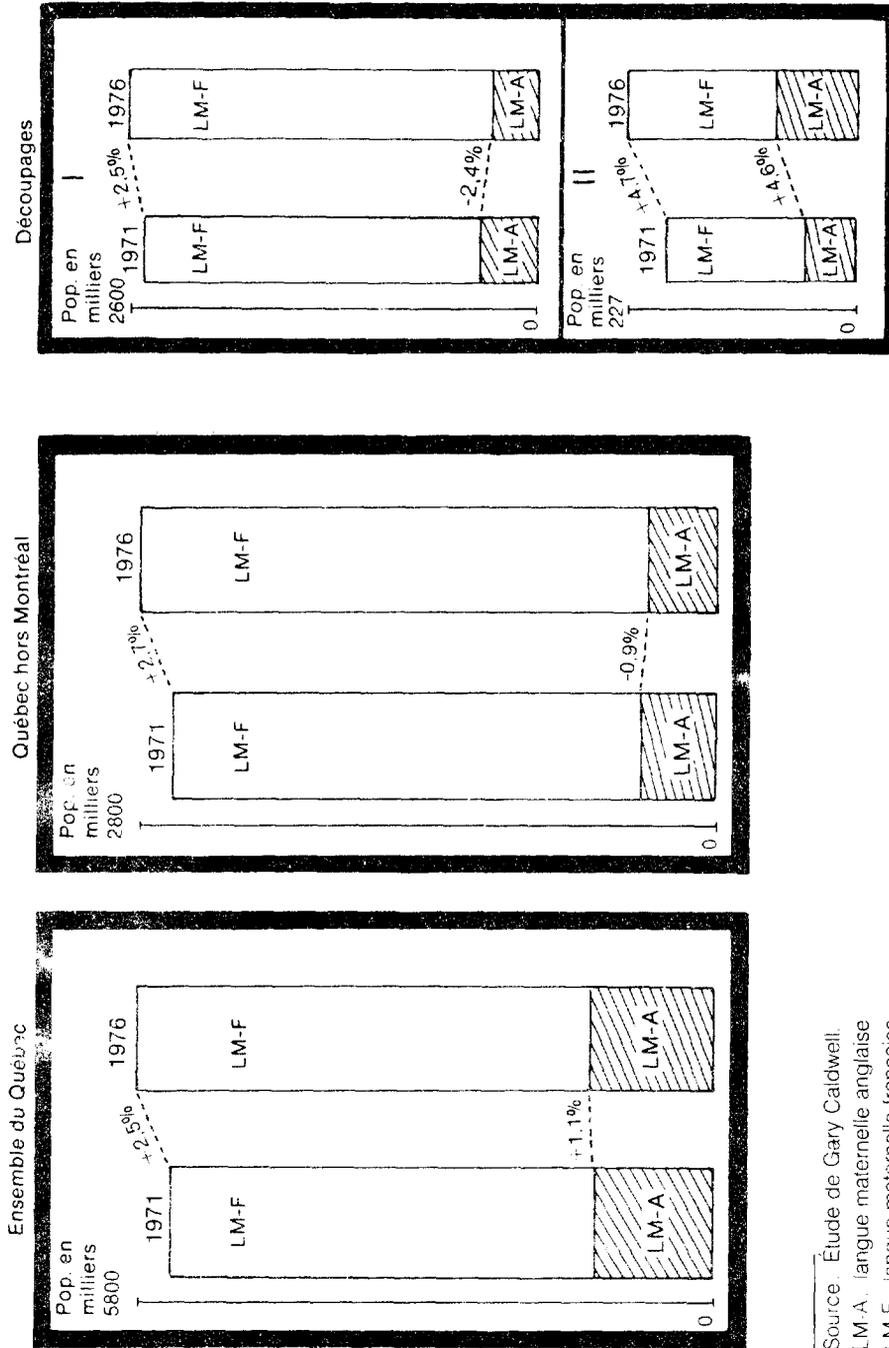
Abordons brièvement quelques caractéristiques démographiques de cette sous-population. La population anglophone du Québec est, en réalité, constituée de deux groupes distincts: celui de la métropole montréalaise et de sa région périphérique et celui qu'on retrouve en province. Le premier représente environ 85% du Québec anglophone et détermine, par son poids démographique et culturel, le visage anglophone du Québec. Le second, à cause de sa dispersion, de sa faible importance numérique et de son manque d'encadrement institutionnel,

## Tableau 2

Comparaisons du volume des populations de langue maternelle anglaise et de langue maternelle française, dénombrées à l'intérieur des divisions de recensement étudiées et dans l'ensemble du Québec, 1971 et 1976

	1971	1976	Changement proportionnel (1976-1971)/1971
<b>a) Découpage I</b>			
Langue maternelle			
Anglais	138 625	135 345	- 2,4%
Français	2 374 255	2 434 490	+ 2,5%
<b>b) Découpage II</b>			
Langue maternelle			
Anglais	38 555	40 310	+ 4,6%
Français	178 330	186 685	+ 4,7%
<b>c) Découpages I et II</b>			
Langue maternelle			
Anglais	177 180	175 655	- 0,9%
Français	2 552 585	2 621 175	+ 2,7%
<b>d) Le Québec</b>			
Langue maternelle			
Anglais	788 835	797 425	+ 1,1%
Français	4 866 405	4 988 540	+ 2,5%

**Graphique 1**  
 Volume et évolution des populations LM-A et LM-F  
 ensemble du Québec et Québec hors Montréal, 1971 et 1976



Source : Étude de Gary Caldwell.  
 LM-A : langue maternelle anglaise  
 LM-F : langue maternelle française

passe presque inaperçu et demeure largement inconnu.

L'étude porte sur deux ensembles géographiques. Le premier, appelé *découpage I*, englobe toutes les subdivisions de recensement de toutes les régions administratives du Québec à l'exception de celle de Montréal. Le second, appelé *découpage II*, comprend les divisions de recensement de Shefford, Brome, Missisquoi, Huntingdon, Argenteuil et la partie de Labelle située dans la région n° 6

(région de Montréal). Tout au long de l'étude, la principale variable linguistique utilisée est la langue maternelle. Les données utilisées proviennent des recensements de 1971 et 1976 et des compilations inédites du ministère de l'Éducation.

### La population totale

L'étude porte sur une population de 176 000 personnes (1976), soit 22% de la population anglophone totale du Québec. Le graphi-

**Tableau 3**  
 Répartition géographique des regroupements par région administrative scolaire (RAS), 1971 et 1976

Découpage I	Nombre de regroupements <sup>a</sup>	Population LM-A et % du total		Changement % 1971-1976	Poids relatif des anglophones 1976
		1971	1976		
1. Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	22	13 360 10,2%	12 375 9,9%	- 7,4%	14,6%
2. Saguenay — Lac-Saint-Jean	5	5 280 4,0%	3 605 2,9%	- 32,0%	2,0%
3. Québec	26	19 515 14,9%	16 115 12,9%	- 17,4%	3,0%
4. Trois-Rivières	14	6 315 4,8%	5 490 4,4%	- 13,1%	2,3%
5. Estrie	36	30 280 23,1%	28 540 22,8%	- 5,7%	13,5%
7. Outaouais	34	40 030 30,5%	44 600 35,7%	+ 11,4%	19,9%
8. Abitibi-Témiscamingue	9	7 450 5,7%	5 915 4,7%	- 20,6%	7,4%
9. Côte-Nord	12	8 945 6,8%	8 465 6,8%	- 5,4%	10,3%
Sous-total	158	131 175 100%	125 105 100%	- 4,6%	7,6%

Source: Étude de Gary Caldwell.

<sup>a</sup> Chaque regroupement est constitué d'une municipalité où l'on dénombre au moins 100 personnes de langue maternelle anglaise en 1971 et 1976.

que 1 et le tableau 2 permettent de comparer l'évolution des groupes francophones et anglophones de chacun des territoires considérés dans l'étude.

### **Le regroupement par région**

C'est dans l'Outaouais, la région de Québec, le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et l'Estrie que la population anglophone est la plus élevée bien que l'évolution au cours de la période 1971-1976 y ait été fort différente (tableau 3).

L'étude révèle également une caractéristique importante du peuplement anglophone hors de la région de Montréal, soit sa dispersion en de nombreux petits regroupements. Ainsi,

**Tableau 4**

Liste des dix plus importants regroupements d'anglophones hors de la région de Montréal, 1976

Nom	Population LM-A
Aylmer v	11 210
Gatineau v	7 805
Sherbrooke v	5 105
Lennoxville v et Ascot ct	4 360
Hull v	4 305
Québec v	4 120
Sainte-Foy v	3 725
Gaspé v	3 530
Clarendon ct – Shawville vl	3 080
Buckingham v	2 425

v: ville      vl: village      ct: canton

Source: Étude de Gary Caldwell.

les trois quarts des regroupements ont une population anglophone de moins de 1 000 personnes. La liste reproduite au tableau 4 indique les dix regroupements d'anglophones les plus importants.

### **Les mouvements migratoires**

Historiquement, la population anglophone du Québec s'est montrée très peu stable. L'étude révèle, à propos des mouvements migratoires que, dans les regroupements étudiés, tant en 1971 qu'en 1976, une personne sur quatre était nouvelle (arrivée au cours des cinq années avant le recensement) dans le milieu. Cette mobilité de la population exerce forcément une influence sur la réalité socio-démographique vécue par cette population. Au cours des ans, il s'est cependant effectué un grand changement dans le type de migration. En effet, l'étude démontre que le Québec anglophone hors de Montréal a connu, pendant les deux périodes étudiées (1966-1971 et 1971-1976), une réduction de la proportion de non-migrants, cette réduction étant le reflet à la fois d'une diminution des arrivées internationales, d'une intensification des migrations internes et du maintien des apports migratoires d'autres provinces. Dans l'ensemble, si l'on fait abstraction des sorties, le profil migratoire du Québec anglophone paraît, entre 1971 et 1976, avoir évolué dans le sens d'un rapprochement avec l'expérience migratoire actuelle du Québec francophone. Ajoutons que la région de l'Outaouais est la seule région où la migration interprovinciale a progressé entre 1966 et 1976 et ce, d'une façon considérable; elle a en effet augmenté de moitié.

### **Population scolaire**

Un résultat important de cette étude nous apprend que, pour le territoire étudié, la dimi-

nution de la clientèle des écoles de langue française pour la période 1971-1972 à 1976-1977 est plus du double de celle de la clientèle des écoles de langue anglaise.

**Tableau 5**  
Population scolaire

Langue d'enseignement	1971-1972	1971-1977	%
Français	721 340	596 510	- 17,3
Anglais	37 485	34 670	- 7,5

Source: Étude de Gary Caldwell.

Ces résultats nous placent devant le paradoxe suivant: dans le *découpage I*, alors que la population de langue maternelle française augmente de 2,5% et que la population de langue maternelle anglaise diminue de 2,4%, on remarque une chute des effectifs scolaires deux fois plus importante dans les écoles françaises que dans les écoles anglaises.

Quant à l'évolution des effectifs d'écoliers de langue maternelle anglaise inscrits au secteur anglais, l'étude révèle qu'à l'exception de l'Outaouais et de la Côte-Nord, toutes les autres régions ont connu, au cours de la période de 1971 à 1976, une diminution des clientèles et de leur population (tableau 6). Il ne faut pas perdre de vue cependant, ainsi que nous l'avons souligné, que la diminution des effectifs des classes françaises a été au total plus importante que celle des classes anglaises.

### **Considérations de nature culturelle et structurelle**

Ce qui frappe le plus lorsque l'on tente de comprendre l'état sociologique actuel du Québec anglophone hors Montréal, c'est son manque de traditions culturelles propres. On

ne trouve pas d'éléments capables de créer et de soutenir un sentiment d'appartenance, une idéologie collective qui donne à un peuple la confiance nécessaire pour lui permettre de participer et de s'intégrer à son environnement physique et social.

Concrètement, le manque de ce que nous appelons une « culture de soutien » se manifeste par un sentiment d'appartenance qui ne dépasse pas le milieu local et par une absence de réseaux institutionnels capables d'entretenir le lien entre une communauté locale et d'autres communautés qui partagent la même culture. Par ailleurs, le Québec anglophone hors Montréal se caractérise par la faiblesse de son élite indigène. À l'exception des dirigeants et du personnel scolaires, elle est complètement inexistante dans certaines régions. Là où elle semble exister, on est souvent en présence de personnes qui sont simplement de passage: des professionnels ou des intellectuels venus de l'extérieur et qui se déplacent suivant les exigences de leur carrière.

Sans traditions culturelles vivantes, sans une élite qui puisse servir de pont entre elle et la société francophone, la masse de la population anglophone « s'en va à la dérive » comme le signale l'auteur de l'étude. Souvent les plus mobiles, ceux qui le peuvent financièrement, partent en laissant derrière eux ceux qui sont trop vieux ou incapables d'assumer le coût d'une migration. Il s'exerce donc, par le biais de la migration, un véritable processus de sélection socio-économique au sein de cette population anglophone.

Malgré son isolement, le système scolaire anglophone exerce présentement une forte influence sociopolitique. En effet, en raison d'un manque de sensibilité résultant de la nature surprotégée de sa propre existence — nous sommes ici devant la structure institutionnelle la plus solide et la seule qui puisse maintenir un personnel permanent et

**Tableau 6**

Changements dans le volume de la population LM-A des regroupements des effectifs scolaires LM-A qui reçoivent leur enseignement en anglais selon les régions administratives scolaires du découpage I, 1971 et 1976

Région	Évolution des effectifs Changements proportionnels (1971 à 1976)	
	Prop. des regr. LM-A	Effectifs scolaires LM-A, LER-A <sup>a</sup>
1. Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	- 7,4%	- 8,1%
	Stable	
2. Saguenay—Lac-Saint-Jean	- 32,0%	- 39,3%
	Effondrement	
3. Québec	- 17,4%	- 8,5%
	Régression	
4. Trois-Rivières	- 13,1%	- 18,6%
	Régression	
5. Estrie	- 5,7%	- 20,1%
	Régression	
7. Outaouais	+ 11,4%	+ 6,5%
	Progression	
8. Abitibi—Témiscamingue	- 20,6%	- 61,8%
	Effondrement	
9. Côte-Nord	- 5,2%	+ 4,5%
	Stable	
Ensemble du découpage I	- 4,6%	- 10,6%

<sup>a</sup> LM-A: langue maternelle-anglais.

LER-A: langue d'enseignement reçu-anglais

Source: Étude de Gary Caldwell

nombreux — le pouvoir sociopolitique de cette structure s'exerce surtout par des politiques à « court terme » et presque exclusivement dans des domaines reliés à la protection de ses intérêts organisationnels. À l'appui de cette thèse, rapportons un fait intéressant: d'une part on constate que la majorité de la population anglophone envoie ses enfants à l'école française; d'autre part on persiste à laisser croire que les descendants de ces anglophones perdront leur droit d'accès à l'école anglaise... ce qui est rigoureuse-

ment faux et contraire aux dispositions de la Loi 101.

Toutefois, à court terme, les gains qui résultent de cette façon de voir les choses et de cette pratique ne pourront jamais contrebalancer les pertes que le système scolaire pourrait subir plus tard, si ses responsables continuent à refuser de faire face sérieusement au défi majeur qui leur incombe. Cette étude met aussi en lumière les lacunes du système scolaire de ces communautés an-

glophones face à la nécessité de bien préparer, en fonction du contexte québécois, les enfants dont il a la charge. Car s'il ne le fait pas, il est douteux que les jeunes adultes qu'il aura formés aient la liberté de choisir de rester au Québec; et s'il n'en reste pas un assez grand nombre, il n'existera à peu près plus de Québec anglophone hors Montréal à long terme.

Il semble donc que l'avenir du Québec anglophone hors Montréal dépende, en grande partie, de l'émergence d'une élite qui saurait transcender ses intérêts immédiats et professionnels pour déboucher sur une réflexion et un engagement à long terme, qui saurait également susciter au sein de la population anglo-québécoise une prise de conscience et la volonté de prendre en main son propre sort. Une pareille élite se recrutera parmi ceux qui, au niveau local, ont réussi en quelque sorte à s'intégrer au Québec. La bonne volonté manifestée, aussi bien que l'activité produite, avant, pendant et après le colloque sur le développement culturel, tenu le 16 juin 1979 en Estrie, portent à croire que cette élite a commencé à voir le jour.

### 2.1.3. Les migrations interprovinciales des groupes linguistiques québécois, 1971-1976<sup>3</sup>

Bien que le Conseil de la langue française ait confié à des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal le soin de réaliser une étude en profondeur du rôle des migrations dans l'accroissement des effectifs des groupes linguistiques de l'ensemble du Québec et de certaines régions, nous avons préparé une courte étude sur cette question au cours de l'année 1979-1980 à partir d'une publication spéciale de Statistique Canada.

Ces données laissent voir que, contrairement à une certaine croyance populaire, les Québécois quittent peu leur province. En effet, le

taux de départ des Ontariens vers les autres provinces a été, au cours de la période 1971-1976, de 3,7%, alors que celui du Québec s'élevait à 2,5%. En nombre absolu, c'est 268 205 résidents de l'Ontario qui ont déménagé dans une autre province, alors qu'au Québec on en a dénombré 145 783. Ce nombre d'émigrants interprovinciaux au Québec est même inférieur à celui de la période quinquennale précédente (160 300 et 2,9%).

Mais qu'en est-il de cette migration selon les groupes linguistiques? L'émigration des anglophones est-elle à ce point considérable qu'il faille prévoir que, ainsi que le soulignait M. Blacklock<sup>4</sup> de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, d'ici 15 ans les trois quarts des anglophones âgés de 15 ans et plus auront quitté le Québec?

Si nous ne pouvons répondre définitivement à cette question, il y a lieu, grâce aux données de Statistique Canada, d'effectuer des comparaisons avec la situation observée au cours de la période 1966-1971. Regardons de plus près, dans un premier temps, les entrées au Québec. En 1971, on a recensé 222 525 Québécois (4% de la population totale) qui, cinq ans plus tôt, ne résidaient pas au Québec. Parmi eux, 37% étaient de langue maternelle anglaise, 32,3% de langue maternelle française et 30% d'une autre langue maternelle. Au cours de la période suivante, le nombre des entrées totalisait 191 960 personnes dont 40% de francophones, 39,5% d'anglophones et 20,5% d'allophones. Durant les deux périodes, il est donc arrivé au Québec beaucoup plus d'anglophones que d'allophones. Les tableaux 9 et

3. Louis Duchesne, « Notes sur les migrations interprovinciales des groupes linguistiques québécois, 1971-1976 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 8, n° 1, avril 1979.

4. Thomas Blacklock, *Enrollment Changes and the Implication for English Language Education*, Protestant School Board of Greater Montreal, Planning Office, 1970, 46 p.

10 reproduisent ces données pour les entrées venant d'une autre province canadienne et pour les sorties du Québec vers une autre province. Il s'agit là des seules informations directes concernant ce phénomène d'émigration, les sorties vers un autre pays ne pouvant pas évidemment être connues selon les chiffres du recensement canadien. On note qu'entre 1966 et 1971, près de 62% des émigrants (99 075) sont de langue maternelle anglaise, ce qui constitue un taux de sortie de 13,3%. Au cours de la période suivante, le nombre des émigrants de langue maternelle anglaise a légèrement diminué, passant à 94 071 (64,5% du total), soit un taux de sortie de 12,1%. Si l'on tient compte des entrées, on constate que le solde migratoire négatif est demeuré le même au cours des deux périodes, soit un peu plus de 52 100. Bref, il n'y a pas eu d'accentuation

de l'émigration interprovinciale des anglophones, mais au contraire une légère amélioration. Bien sûr, le taux d'émigration des anglophones demeure élevé et ce phénomène doit préoccuper à la fois la communauté anglophone et l'ensemble de la société québécoise.

Si l'on ne peut mesurer l'évolution de ce phénomène depuis 1976, on peut toutefois en apprécier les grandes lignes: les données mensuelles sur les migrations des jeunes âgés de 0 à 17 ans, selon les données du fichier des allocations familiales, révèlent en effet une forte hausse des sorties du Québec au cours de l'année 1977, par rapport aux années antérieures. Par ailleurs, les données des dix premiers mois de 1978 montrent que les sorties ont diminué d'une façon appréciable, sans être encore au niveau de 1976.

### Tableau 7

Répartition de la population de 5 ans et plus selon le lieu de résidence en 1966 et la langue maternelle, Québec, 1971

Langue maternelle	Lieu de résidence en 1971			Total
	Québec	Canada-Québec	Extérieur du Canada	
Anglais	643 745	46 905	36 940	727 590
	0 885	0 064	0 051	1 000
	0 121	0 552	0 268	0 131
Français	4 400 400	33 360	38 465	4 472 225
	0 984	0 007	0 009	1 000
	0 827	0 393	0 280	0 807
Autre	274 945	4 635	62 215	341 795
	0 804	0 014	0 182	1 000
	0 052	0 055	0 452	0 062
Total	5 319 085	84 905	137 620	5 541 610
	0 960	0 015	0 025	1 000
	1 000	1 000	1 000	1 000

Source: Statistique Canada, tableaux spéciaux communiqués par Réjean Lachapelle

Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1966 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux.

**Tableau 8**

Répartition de la population de 5 ans et plus selon le lieu de résidence en 1971 et la langue maternelle, Québec, 1976

Langue maternelle	Lieu de résidence en 1971			Total
	Québec	Canada-Québec	Extérieur du Canada	
Anglais	683 173	41 896	33 834	758 903
	0 900	0 055	0 045	1 000
	0 122	0 500	0 313	0 131
Français	4 637 137	37 174	39 678	4 713 989
	0 984	0 008	0 008	1 000
	0 829	0 444	0 367	0 814
Autre	276 105	4 685	34 693	315 483
	0 875	0 015	0 110	1 000
	0 049	0 056	0 320	1 000
Total	5 596 415	83 755	108 205	5 788 375
	0 967	0 014	0 019	1 000
	1 000	1 000	1 000	1 000

Source: Statistique Canada, recensement de 1976, catalogue n° 92-834.

Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1971 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux. Les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle ont été réparties au prorata des déclarées.

**Tableau 9**

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec selon la langue maternelle, 1966-1971

Langue maternelle	Entrées	Sorties	Solde	Taux de sortie
Anglais	46 905	99 075	- 52 170	0 133
	0 552	0 618		
Français	33 360	46 860	- 13 500	0 011
	0 393	0 292		
Autre	4 635	14 365	- 9 730	0 050
	0 055	0 090		
Total	84 905	160 300	- 75 395	0 029
	1 000	1 000		

Notes et source: Population de 5 ans et plus. Les données proviennent d'un tableau spécial du recensement de 1971 communiqué par Réjean Lachapelle.

Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1966 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux.

**Tableau 10**

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec selon la langue maternelle, 1971-1976

Langue maternelle	Entrées	Sorties	Solde	Taux de sortie
Anglais	41 896 0 500	94 071 0 645	- 52 175	0 121
Français	37 174 0 444	41 302 0 283	- 4 128	0 009
Autre	4 685 0 056	10 410 0 072	- 5 725	0 036
Total	83 755 1 000	145 783 1 000	- 62 028	0 025

Source: Statistique Canada, recensement de 1976, catalogue n° 92-834.

Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1971 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux. Les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle ont été réparties au prorata des déclarées.

#### 2.1.4. L'évolution démologique des jeunes Québécois de 5 à 14 ans entre 1971 et 1977<sup>5</sup>

Les recensements canadiens constituent la source habituelle des renseignements pour l'étude des caractéristiques démologiques de la population. Il existe également des fichiers administratifs qui contiennent des mines d'information statistique sur des groupes parfois fort nombreux de la société, notamment le fichier des élèves du ministère de l'Éducation. Afin de mesurer l'évolution démologique des jeunes Québécois de 5 à 14 ans entre 1971 et 1978, le M.E.Q. a produit, à la demande du Conseil de la langue française, des tableaux spéciaux comprenant des données relatives à l'âge des écoliers, à leur langue maternelle et à la langue d'enseignement qu'ils reçoivent. La scolarité étant obligatoire entre 6 et 15 ans, et très généralisée quoique facultative à 5 ans, on dispose donc de renseignements sur une population de plus d'un million d'individus, soit le sixième de la population québécoise. On ne peut nier qu'il s'agit là d'une

source importante pour l'étude conjoncturelle de la population: ces données permettent de vérifier l'évolution de la répartition linguistique d'un sous-groupe capital de la population québécoise.

Sur la base de ces données, la répartition des écoliers selon la langue maternelle peut être étudiée pendant une période de sept ans: une étude transversale permettra de composer les groupes d'élèves entre eux, à chaque année, tandis qu'une analyse longitudinale suivra l'évolution d'un même groupe au fil des années. Les deux perspectives sont intéressantes: la première décrit davantage les changements relatifs au renouvellement des populations, tandis que la seconde révèle les transformations fondamentales d'un groupe sur une période de temps donnée.

5. Louis Duchesne, « L'évolution démologique des jeunes Québécois de 5 à 14 ans entre 1971 et 1977, d'après les fichiers du ministère de l'Éducation », *Les Cahiers québécois de démographie*, vol. 9, n° 1, avril 1980.

### Résultats de l'analyse transversale des données

L'analyse transversale révèle qu'au cours des années observées, le poids relatif des francophones diminue dans les écoles au Québec, alors qu'augmente celui des anglophones et des allophones. Ainsi, alors qu'en 1971-1972 83,3% des jeunes de 5 à 9 ans étaient de langue maternelle française, cette proportion est de 81,6% en 1977-1978. Pendant ce temps, la proportion d'anglophones passe de 11,8% à 12,7% (tableau 11).

On remarque également que le poids relatif des francophones est toujours plus élevé chez les 10-14 ans que chez les 5-9 ans, ce qui signifie que le renouvellement des générations scolaires se fait dans un sens qui est défavorable aux francophones. Ces données ne font que confirmer celles des recensements de 1971 et de 1976. En outre, cette tendance n'est pas nouvelle puisqu'en 1951, 88% des jeunes âgés de 5 à 14 ans étaient de langue maternelle française, alors qu'en 1961 ce pourcentage ne s'élève plus qu'à 85%.

Quant au poids relatif des clientèles inscrites soit dans les écoles françaises, soit dans les écoles anglaises (langue d'enseignement), entre 1971-1972 et 1975-1976, on note une diminution dans le premier cas et une augmentation relative dans le second. En effet, alors qu'en 1971-1972 84,1% des écoliers âgés de 5 à 14 ans étudiaient en français, ce pourcentage n'est plus que de 82% en 1975-1976. Cependant, au cours des trois années qui ont suivi, la tendance s'est inversée et a porté le poids relatif des inscrits à l'école française à 84%. Par contre, les données de 1977-1978 révèlent que, si 12,7% des jeunes de 5 à 9 ans se déclarent de langue maternelle anglaise, on retrouve 16% des jeunes de cet âge inscrits dans les classes anglaises. Si l'on pousse plus loin notre analyse et que l'on croise les variables langue maternelle et langue d'enseignement, on peut noter entre autres que le pourcentage de francophones qui fréquentent les écoles anglaises fluctue autour de 2%.

Le pourcentage des anglophones dans les écoles françaises est beaucoup plus élevé que celui des francophones dans les écoles

**Tableau 11**

Répartition en nombres relatifs (%) des écoliers âgés de 5 à 14 ans selon le groupe d'âge et la langue maternelle, 1971-1972 à 1977-1978

Langue maternelle	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1976-1977	1977-1978
<b>5-9 ans</b>					
Français	83,3	83,5	83,0	83,2	81,6
Anglais	11,8	11,5	11,7	12,8	12,7
Autre	4,9	5,0	5,3	5,0	5,7
<b>10-14 ans</b>					
Français	84,4	84,5	84,1	83,5	82,9
Anglais	11,7	11,6	11,9	12,1	12,0
Autre	3,9	3,9	4,0	4,4	5,1

Source: Fichier du ministère de l'Éducation.

anglaises. Ainsi, en 1977-1978, 13,5% des 5-9 ans et 6,6% des 10-14 ans fréquentent l'école française. Enfin, la très grande majorité des allophones fréquentent l'école anglaise, mais le pourcentage de ceux qui étudient en français augmente, surtout chez les 5-9 ans (17% en 1971-1972 et 32% en 1977-1978).

### Résultats de l'analyse longitudinale

L'analyse longitudinale d'un groupe d'élèves de 5 à 8 ans en 1971-1972 et atteignant de 11 à 14 ans en 1977-1978 révèle, pour sa part, qu'il n'y a pas eu de changements significatifs dans leur composition linguistique pendant les six années d'observation, et ce, malgré l'émigration qui, aux dires de plusieurs, serait extrêmement défavorable aux anglophones (tableau 12).

Par ailleurs, on remarque qu'en 1971-1972, 84,2% des enfants âgés de 5 à 8 ans fréquentaient l'école française. Ce pourcentage diminue jusqu'en 1975-1976 (82,2%) et remonte en 1976-1977 et 1977-1978 (83,0%). Cette baisse de l'attraction de l'école française contraste donc avec la stabilité de la composition linguistique du même groupe d'élèves.

Cette étude montre également que les fichiers des élèves renferment des renseignements plus pertinents que ceux fournis par les recensements canadiens, en ce qui concerne l'évaluation conjoncturelle de la situation démographique. Il y a donc lieu d'explorer davantage cette source dans des études ultérieures.

### 2.1.5. L'admissibilité à l'enseignement en langue anglaise et la langue maternelle des élèves en 1977-1978<sup>6</sup>

Bien que le rapport statistique du Bureau d'admissibilité à l'école anglaise soit d'excellente tenue et renferme une analyse très pertinente des données qu'il a recueillies, nous avons voulu, dans une note de recherche, faire ressortir quelques-unes de ces informations. Pour l'année scolaire 1977-1978, 252 851 élèves ont été déclarés admissibles à l'enseignement en langue anglaise, tandis que 2 972 autres se sont vu refuser un certificat d'admissibilité (tableau 13). Parmi les admissibles, 4 049 ont choisi d'étudier à l'école française. On ne sait pas cependant si ces élèves sont de langue maternelle française

6. Note de recherche rédigée par Claude St-Germain en 1978.

**Tableau 12**  
Répartition en nombres relatifs (%) de quelques générations d'écoliers selon la langue maternelle, 1971-1972

Année et âge	1971-1972 5-8 ans	1972-1973 6-9 ans	1973-1974 7-10 ans	1976-1977 10-13 ans	1977-1978 11-14 ans
<b>Langue maternelle</b>					
Français	83,3	83,5	83,4	83,5	83,1
Anglais	11,8	11,5	11,7	12,1	11,9
Autre	4,9	5,0	4,9	4,4	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Fichier du ministère de l'Éducation.

ou non. Il s'agit là d'une étude que le Conseil prévoit entreprendre afin de mieux connaître les caractéristiques des enfants admissibles à l'école anglaise.

Parmi les élèves inadmissibles, au moins 1 339 (45%) fréquentaient l'école anglaise. Il s'agit là d'un minimum puisqu'on ignore la langue d'enseignement de 1 075 élèves (tableau 14).

Ces données révèlent également que 20 497 élèves de langue maternelle française ont été déclarés admissibles à l'enseignement en anglais, la plupart (92,6%) en vertu du critère « fréquentation antérieure de l'élève ». Les francophones constituent donc, au minimum, 8,1% des élèves déclarés admissibles. Les allophones constituent, quant à eux, 19,3% des admissibles (tableau 15).

#### **2.1.6. Les conséquences numériques de l'application de la « clause Québec » sur la clientèle scolaire des classes anglaises du Québec en 1977-1978 et 1978-1979<sup>7</sup>**

L'article 73 de la Charte de la langue française définit quatre groupes d'enfants qui ont accès à l'enseignement primaire et secondaire en anglais dans les écoles des réseaux public et privé subventionnés du Québec. Parmi ces enfants, le paragraphe de l'article 73 de la Charte stipule que peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère, « les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais ». C'est ce qu'il est convenu d'appeler la « clause Québec ».

Quelle serait la clientèle des classes anglaises si ce critère s'étendait aux enfants dont le père ou la mère a reçu son enseignement primaire en anglais au Canada? Ce serait alors la « clause Canada ».

Pour évaluer les effets de la « clause Canada », nous avons d'abord estimé la clientèle

pour les années 1977-1978 et 1978-1979 et procédé à une estimation des effets à plus long terme d'une modification de la Charte de la langue française. Enfin, nous avons tenu compte de la dimension régionale pour étudier ces effets, car la très grande majorité des immigrants interprovinciaux se concentre dans les régions de Montréal et de l'Ou-taouais.

Sur la base de la répartition selon la langue d'enseignement de la population scolaire précollégiale du Québec au 30 septembre pour chaque année de 1971-1972 à 1978-1979 (tableau 16), on constate que la proportion des élèves qui fréquentent les classes françaises diminue régulièrement entre 1971-1972 et 1975-1976, qu'elle commence à augmenter en 1976-1977, deuxième année d'application de la Loi 22, et surtout en 1977-1978 avec l'entrée en vigueur de la Loi 101. En 1978-1979, le poids des classes françaises dépasse même celui de 1971-1972 avec 84,8% de la population scolaire; celui des classes anglaises est de 15,2%. Si la Loi 101 avait été appliquée durant toute la période, comme elle l'a été en 1978-1979, l'augmentation de la proportion des classes françaises serait répartie plus également entre les deux dernières périodes.

Il faut souligner également que cette répartition selon la langue d'enseignement est bien différente de la répartition de la population du Québec d'après la langue maternelle. Ainsi, selon les recensements canadiens de 1971 et de 1976, les enfants de 5 à 14 ans se répartissent de la façon suivante<sup>8</sup>:

7. Claude St-Germain, *Mesure des effets de la « clause Québec » versus la « clause Canada », sur la clientèle scolaire des classes anglaises du Québec en 1977-78 et 1978-79, note de recherche, juillet 1979.*
8. Les non-déclarés de 1976 ont été répartis au prorata.

**Tableau 13**

Répartition des élèves du fichier du B.A.E.A. suivant le critère d'admissibilité invoqué, la décision rendue et la langue d'enseignement en 1977-1978

Critère d'admissibilité	Décision rendue	Langue d'enseignement 1977-1978			
		Français	Anglais	Inconnue	Total
Fréquentation antérieure de l'élève	Admissible	2 560	192 158	36 439	231 157
	Inadmissible	257	494	212	963
	Total	2 817	192 652	36 651	232 120
Fréquentation d'un(e) frère (sœur) aîné(e)	Admissible	649	9 301	1 229	11 179
	Inadmissible	11	92	52	155
	Total	660	9 393	1 281	11 334
Fréquentation d'un parent	Admissible	813	5 928	1 240	7 981
	Inadmissible	39	165	165	369
	Total	852	6 093	1 405	8 350
Séjour temporaire	Admissible	16	605	292	913
	Inadmissible	1	7	14	22
	Total	17	612	306	935
Difficultés graves d'apprentissage	Admissible	11	320	256	587
	Inadmissible	—	—	—	—
	Total	11	320	256	587
Aucun critère	Admissible	—	4	—	4
	Inadmissible	250	581	632	1 463
	Total	250	585	632	1 467
Total	Admissible	4 049	208 316	39 456	251 821
	Inadmissible	558	1 339	1 075	2 972
	Total	4 607	209 655	40 531	254 793

Source: Note de recherche de Claude St-Germain.

Note: La catégorie « langue d'enseignement (1977-1978) inconnue » regroupe 40 508 élèves absents du fichier F.E.S., mais présents au fichier du B.A.E.A.; 12 élèves de langue d'enseignement « autre »; 11 élèves de langue d'enseignement « indéterminée ».

**Tableau 14**

Répartition des élèves du fichier du B.A.E.A. suivant le critère d'admissibilité invoqué, la décision rendue et la langue maternelle  
Langue d'enseignement en 1977-1978: français

Critère d'admissibilité	Décision rendue	Langue maternelle				Total
		Français	Anglais	Autre	Indéterminée	
Fréquentation antérieure de l'élève	Admissible	1 119	1 192	249	—	2 560
	Inadmissible	225	13	19	—	257
	Total	1 344	1 205	268	—	2 827
Fréquentation d'un(e) frère (soeur) aîné(e)	Admissible	117	467	64	1	649
	Inadmissible	5	2	4	—	11
	Total	122	469	68	1	660
Fréquentation d'un parent	Admissible	145	624	39	5	813
	Inadmissible	21	8	10	—	39
	Total	166	632	49	5	852
Séjour temporaire	Admissible	9	5	2	—	16
	Inadmissible	—	—	1	—	1
	Total	9	5	3	—	17
Difficultés graves d'apprentissage	Admissible	7	2	2	—	11
	Inadmissible	—	—	—	—	—
	Total	7	2	2	—	11
Aucun critère	Admissible	—	—	—	—	—
	Inadmissible	115	31	103	1	250
	Total	115	31	103	1	250
Total	Admissible	1 397	2 290	356	6	4 049
	Inadmissible	366	54	137	1	558
	Total	1 763	2 344	493	7	4 607

Source: Note de recherche de Claude St-Germain.

**Tableau 15**

Répartition des élèves du fichier du B.A.E.A. suivant le critère d'admissibilité invoqué, la décision rendue et la langue maternelle  
Langue d'enseignement en 1977-1978: anglais

Critère d'admissibilité	Décision rendue	Langue maternelle				Total
		Français	Anglais	Autre	Indéterminée	
Fréquentation antérieure de l'élève	Admissible	17 863	127 473	45 035	1 787	192 158
	Inadmissible	46	105	339	4	494
	Total	17 909	127 578	45 374	1 791	192 652
Fréquentation d'un(e) frère (soeur) aîné(e)	Admissible	849	5 901	2 479	72	9 301
	Inadmissible	6	18	67	1	92
	Total	855	5 919	2 546	73	9 393
Fréquentation d'un parent	Admissible	286	5 130	479	33	5 928
	Inadmissible	16	75	71	3	165
	Total	302	5 205	550	36	6 093
Séjour temporaire	Admissible	75	421	103	6	605
	Inadmissible	—	3	4	—	7
	Total	75	424	107	6	612
Difficultés graves d'apprentissage	Admissible	27	246	47	—	320
	Inadmissible	—	—	—	—	—
	Total	27	246	47	—	320
Aucun critère	Admissible	—	3	1	—	4
	Inadmissible	34	166	378	3	581
	Total	34	169	379	3	585
Total	Admissible	19 100	139 174	48 144	1 898	208 316
	Inadmissible	102	367	859	11	1 339
	Total	19 202	139 541	49 003	1 909	209 655

Source: Note de recherche de Claude St-Germain.

**Tableau 16**  
Répartition de la clientèle scolaire précollégiale du Québec  
par langue d'enseignement de 1971-1972 à 1978-1979

Année	Langue d'enseignement					
	Nombre			Pourcentage		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
1971-1972	1 378 788	256 251	1 635 039	84,3	15,7	100,0
1972-1973	1 347 983	249 104	1 597 087	84,4	15,6	100,0
1973-1974	1 302 875	248 538	1 551 413	84,0	16,0	100,0
1974-1975	1 260 188	248 332	1 508 520	83,5	16,5	100,0
1975-1976	1 223 804	244 690	1 468 494	83,3	16,7	100,0
1976-1977	1 186 102	236 477	1 422 579	83,4	16,6	100,0
1977-1978	1 137 709	221 485	1 359 194	83,7	16,3	100,0
1978-1979 <sup>a</sup>	1 102 517	198 132	1 300 649	84,8	15,2	100,0

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Source: Fichier des écoles, tableaux non publiés, S.I.M.E.Q.

**Tableau 17**  
Langue maternelle

Année	Français	Anglais	Autre	Total
1971	83,3	12,3	4,4	100,0
1976	82,4	13,1	4,5	100,0

Source: Recensements du Canada, 1971 et 1976.

On s'aperçoit que la proportion des élèves dans les classes anglaises pour ces deux années est supérieure (de 3,4 et 3,5 points de pourcentage) à la proportion des enfants de langue maternelle anglaise.

Quelle aurait été la répartition de la population scolaire selon la langue d'enseignement si la « clause Canada » s'était appliquée? Pour répondre à cette question, il faut déter-

miner le nombre d'enfants qui remplissent les trois conditions suivantes, c'est-à-dire:

- 1) qui sont entrés au Québec entre le 1<sup>er</sup> septembre 1977 et le 30 septembre 1978;
- 2) dont le père ou la mère a reçu au Canada l'enseignement primaire en anglais;
- 3) qui se seraient inscrits à l'école anglaise pour les années scolaires 1977-1978 et 1978-1979.

Aucune source statistique ne fournissant pareille information, nous avons dû procéder à des estimations dont les limites nous ont été imposées par les données statistiques disponibles. En premier lieu, nous ne pouvions tenir compte des personnes que la « clause Québec » a pu éventuellement décourager de venir s'installer au Québec, ni de celles qui ont pu quitter le Québec à cause de cette clause. Au niveau de l'immigration internationale, nous avons dû aussi supposer qu'il n'y a pas de migration de retour de Canadiens susceptibles de profiter de la « clause Canada ». Enfin, seuls les immigrants inter provinciaux<sup>9</sup> ont été pris en considération.

En septembre 1977, 772 enfants âgés de 0 à 17 ans sont entrés au Québec en provenance des autres provinces canadiennes; entre le 1<sup>er</sup> octobre 1977 et le 30 septembre 1978, il en est entré 7 702. Afin d'estimer le nombre de ces enfants susceptibles de fréquenter l'école primaire ou secondaire, nous retenons les taux de scolarisation par « âge/niveau d'enseignement » de l'hypothèse moyenne utilisée par Dufour et Lavoie<sup>10</sup>. En éliminant les 0-4 ans et en supposant nuls les taux au-delà de 17 ans, on obtient un taux global de 66%. Ainsi au 30 septembre 1977, 500 de ces enfants seraient à l'école primaire ou secondaire; au 30 septembre 1978, ce nombre serait de 5 600 (500 + 5 100).

Combien seraient alors éligibles à l'enseignement en anglais? Nous supposons que le nombre de ces enfants dont le père ou la mère a fait son cours primaire en anglais au Canada est égal au nombre d'enfants qui sont de langue maternelle anglaise. Mais on ne connaît pas la répartition des immigrants selon la langue maternelle au fichier des allocations familiales. Nous devons recourir à une nouvelle hypothèse: ils se répartissent de la même façon que les enfants de 5 à 14 ans qui ont déclaré au recensement de 1976 avoir résidé au Canada, à l'extérieur du Québec, en 1971. Voici cette répartition<sup>11</sup>:

Langue maternelle	%
Français	39,5
Anglais	57,5
Autre	3,0
Total	100,0

*Ainsi, si la « clause Canada » s'était appliquée en 1977-1978 et en 1978-1979, 300 enfants auraient pu jouir de cette clause pour l'inscription scolaire du 30 septembre 1977; 3 200 enfants auraient été admissibles à l'enseignement en anglais au 30 septembre 1978.*

Au 30 septembre 1977, 91% des enfants de langue maternelle anglaise qui se trouvaient dans des écoles primaires et secondaires du Québec étudiaient en anglais. Si l'on applique la même proportion aux chiffres ci-haut, on peut estimer que la « clause Canada » aurait ajouté 270 enfants aux effectifs des

9. Les nombres d'immigrants inter provinciaux sont tirés des statistiques mensuelles de changements d'adresse des bénéficiaires des allocations familiales de Santé et Bien-être transmises par Statistique Canada (tableaux non publiés). Comme les changements d'adresse se font avec environ deux mois de retard par rapport au déplacement réel des individus, nous utilisons les données avec deux mois de décalage.

10. D. Dufour et Y. Lavoie, *La fréquentation scolaire au Québec, 1966-1986*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, « Démographie scolaire », mai 1974.

11. Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1971 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et inter provinciaux. Les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle ont été réparties au prorata des déclarées.

Source: Statistique Canada, recensement de 1976, catalogue n° 92-834.

**Tableau 18**

Estimation de la répartition de la clientèle scolaire précollégiale du Québec par langue d'enseignement en 1977-1978 et 1978-1979

Hypothèse : « clause Canada »

Année	Langue d'enseignement					
	Nombre			Pourcentage		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
1977-1978	1 137 459	221 735	1 359 194	83,7	16,3	100,0
1978-1979	1 099 617	201 032	1 300 649	84,5	15,5	100,0

classes anglaises du 30 septembre 1977 et 2 900 à ceux du 30 septembre 1978<sup>12</sup>.

On peut supposer que les effectifs des classes françaises auraient diminué d'autant, puisque la clientèle des classes anglaises du réseau privé non subventionné, qui ne sont pas soumises à la Loi 101, n'a pas augmenté entre 1977-1978 et 1978-1979<sup>13</sup>. On aurait donc eu la répartition du tableau 18 selon la langue d'enseignement: les proportions de l'année 1977-1978 ne changent pas, celles de 1978-1979 changent de 0,3 point de pourcentage en faveur des classes anglaises et la diminution du poids des classes anglaises demeure importante (1,1 point de pourcentage par rapport à 1976-1977).

#### **Mesure des effets à plus long terme de la « clause Canada »**

Il ne s'agit pas ici de présenter des prévisions de clientèle scolaire selon la langue d'enseignement. Nous voulons simplement souligner les effets cumulatifs dans le temps d'une modification de la Charte de la langue française dans le sens de la « clause Canada ». Ainsi, avec la « clause Canada », si l'immigration interprovinciale se maintenait au niveau de 1978 et si la moitié de ceux qui entrent au Québec y restaient de façon définitive, la clientèle scolaire des classes anglaises augmenterait de plus de 5 000 élèves en

5 ans et d'environ 12 000 élèves en 10 ans. Ces chiffres seraient encore plus élevés si le nombre des immigrants de 0 à 17 ans revenait à celui observé au milieu des années 70, soit autour de 11 000 enfants comparativement à 7 900 en 1978. La baisse de l'immigration que nous venons de décrire n'est évidemment pas imputable à la seule présence de la « clause Québec » dans la Charte de la langue française. Cependant, si on fait cette hypothèse, le nombre d'enfants qui viendraient s'ajouter à la clientèle des classes anglaises serait augmenté d'environ 40%. On compterait 4 000 élèves de plus dans les classes anglaises en 1978-1979, 7 000 de plus en 1981-1982 et près de 17 000 en 1986-1987.

Les effets de l'introduction de la « clause Canada » se feraient essentiellement sentir dans deux régions administratives scolaires du Québec qui, à elles seules, regroupent

12. Cette estimation suppose que tous ceux qui sont entrés au Québec y sont demeurés. Comme la plupart de nos autres hypothèses jouent dans le sens d'une sous-estimation, nous nous croyons justifiés d'adopter cette dernière.

13. D'ailleurs, si l'on se fie aux données préliminaires de 1978-1979, le nombre d'élèves de ces classes serait passé de 2 340 à 1 834 entre 1977-1978 et 1978-1979.

dans leurs classes anglaises près de 88% de la clientèle scolaire née au Canada, hors du Québec. Il s'agit de celle de Montréal (64,4%) et de celle de l'Outaouais (23,3%). C'est cependant dans l'Outaouais que l'effet serait le plus important. À Montréal, cette population ne représente que 6,9% de la clientèle totale des classes anglaises (9,0% dans l'ensemble du Québec). Dans l'Outaouais, ces enfants représentent 38,8% de la population qui étudie en anglais au niveau précollégial. Cette proportion n'a cessé d'augmenter depuis 1973-1974, alors qu'elle se situait à 31,0%.

Le remplacement de la « clause Québec » par la « clause Canada » amènerait à court, mais surtout à long terme, une importante augmentation des effectifs scolaires fréquentant l'école anglaise. Sur le plan régional, c'est l'Outaouais qui serait le plus affecté par cette modification, car près de 2 enfants sur 5 qui fréquentent en 1978-1979 l'école anglaise étaient nés dans une province autre que le Québec.

### 2.1.7. La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec<sup>14</sup>

Dans le but d'apporter un éclairage objectif au débat entourant la question de l'aménagement linguistique prévu pour l'école Pierre-Laporte, la Direction des études et recherches a préparé un dossier sur le phénomène de la cohabitation linguistique en milieu scolaire. Pour constituer ce dossier, nous avons dépouillé des statistiques disponibles au ministère de l'Éducation et consulté la documentation touchant le sujet. Un certain nombre de personnes qui s'intéressent de près à la question linguistique en milieu scolaire ainsi que les membres du comité d'action de l'école Pierre-Laporte ont aussi été rencontrés et interviewés.

Les relevés statistiques effectués et les divers contacts réalisés ont vite fait ressortir que la situation de l'école Pierre-Laporte n'é-

tait pas un cas isolé, mais un phénomène important, répandu notamment dans la région de Montréal. Il nous a alors semblé judicieux d'élargir le champ de l'analyse projetée et de ne pas dissocier ce phénomène des autres types de contacts interlinguistiques en milieu scolaire observés au Québec et des questions d'enseignement des langues secondes. Le phénomène de la cohabitation linguistique a donc été étudié à l'aide d'une documentation plus générale portant sur les contacts interlinguistiques.

### Portrait de la situation

Le portrait de la situation en ce qui concerne le phénomène de la cohabitation linguistique en milieu scolaire comporte deux volets: le premier est une description de l'évolution quantitative du phénomène; le second porte sur les causes et contraintes à l'origine du phénomène de la cohabitation et de son évolution dans le temps.

Le portrait statistique a pu être préparé en utilisant des données du ministère de l'Éducation et du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Les données nécessaires à la préparation de l'étude devaient présenter la situation de la fréquentation scolaire pour chaque école-bâtisse<sup>15</sup>. Malheureusement, les statistiques du M.E.Q. par école-bâtisse sont réduites à leur plus simple expression et ne permettent pas toujours de répartir la clientèle selon la langue d'enseignement et même d'identifier les écoles-bâtisses. Ce n'est que grâce aux statistiques du Conseil scolaire de l'île de Montréal que nous avons pu présenter un portrait complet et exact de cohabita-

14. Édith Bédard et Claude St-Germain, *La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec. Étude exploratoire*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents de travail », n° 1, 1980, 96 p.

15. Les statistiques du M.E.Q. sont recueillies par école institutionnelle, laquelle peut comprendre plusieurs bâtisses.

tion linguistique pour l'île de Montréal. Ailleurs au Québec, en utilisant les données du M.E.Q., il est impossible de donner un ordre de grandeur fiable, croyons-nous, de l'ampleur du phénomène de la cohabitation.

En 1978-1979, les commissions scolaires du Québec comptent 1 213 000 élèves. Environ 48 000 de ces élèves, soit 4% de la population scolaire, vivent en situation de cohabitation linguistique (tableau 19). De ces 48 000 élèves, 21 000 étudient en anglais, 27 000 en français, ce qui représente 11% de la clientèle scolaire qui étudie en langue anglaise et près de 3% de celle qui étudie en français. La situation globale est sensiblement la même en 1977-1978.

Le nombre d'écoles-bâtisses qui reçoivent ces 48 000 élèves est de 103 en 1977-1978 et de 127 en 1978-1979. On ne peut cependant conclure à une extension du phénomène de la cohabitation puisque la plus grande partie de cette augmentation s'explique par

l'intégration au réseau public québécois des écoles des commissions scolaires Crie et Kativik. Ces deux commissions scolaires ont ajouté au réseau public 19 écoles-bâtisses dans lesquelles l'enseignement se donne en français et en anglais.

Le tableau 19 donne la répartition des élèves en situation de cohabitation linguistique selon le niveau d'enseignement de l'école-bâtisse. En 1977-1978, les écoles primaires comptaient à peu près le même nombre d'élèves que les écoles secondaires, soit 20 000 élèves dans chaque cas. Les écoles dispensant un enseignement aux deux niveaux recevaient un peu plus de 7 000 élèves. En 1978-1979, les écoles primaires ont augmenté leur population de 3 000 et les écoles secondaires ont diminué d'autant. L'augmentation au niveau primaire est due en grande partie à la création d'un secteur d'accueil au primaire par la commission des écoles protestantes du Grand Montréal (C.E.P.G.M.) et la commission scolaire Lakeshore.

**Tableau 19**

Répartition des élèves en situation de cohabitation linguistique scolaire selon le(s) niveau(x) et la langue d'enseignement. Ensemble du Québec. Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979. Réseau public d'enseignement

Niveau d'enseignement	Année scolaire/langue d'enseignement					
	1977-1978			1978-1979		
	Anglais	Français	Total	Anglais	Français	Total
Primaire	8 885	11 143	20 028	12 803	10 373	23 176
Secondaire	9 243	11 083	20 326	4 483	13 162	17 645
Primaire et secondaire	3 045	4 217	7 262	3 565	3 869	7 434
<b>Total</b>	<b>21 173</b>	<b>26 443</b>	<b>47 616</b>	<b>20 851</b>	<b>27 404</b>	<b>48 255</b>

Source: Étude de Édith Bédard et Claude St-Germain.

Deux constatations principales ressortent du tableau 20. D'abord toutes les régions administratives scolaires sont représentées au palmarès de la cohabitation linguistique, du moins en 1978-1979. Deuxième fait saillant : la grande région de Montréal, avec ses 30 000 élèves en situation de cohabitation linguistique, regroupe 60% de cette clientèle. Il ne faut pas s'en surprendre puisque le

« risque » de cohabitation est beaucoup plus grand qu'ailleurs au Québec : cette région regroupe plus de la moitié des élèves québécois des niveaux primaire et secondaire et 84% des élèves qui étudient en anglais. Par contre, cette concentration ne devrait-elle pas permettre d'organiser plus facilement un réseau scolaire anglais? Nous verrons plus loin que la question est complexe et qu'il faut

**Tableau 20**

Répartition des élèves en situation de cohabitation linguistique selon la langue d'enseignement. Québec et régions administratives scolaires. Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979. Réseau public d'enseignement

Régions administratives scolaires	Année scolaire / Langue d'enseignement					
	1977-1978			1978-1979		
	Anglais	Français	Total	Anglais	Français	Total
Bas-St-Laurent—Gaspésie	926	4 527	5 453	920	4 266	5 186
Saguenay—Lac-Saint-Jean	247	110	357	218	142	360
Québec				502	31	533
Trois-Rivières				141	238	379
Estrie	115	270	385	108	261	369
Nord de Montréal	3 755	861	4 616	1 431	2 700	4 131
Sud de Montréal	1 685	3 731	5 416	2 227	4 677	6 904
Île de Montréal	11 117	9 306	20 423	11 803	6 707	18 510
Abitibi-Témiscamingue	1 202	4 045	5 247	1 084	4 038	5 122
Nord-Ouest	874	1 942	2 816	416	2 208	2 624
Côte-Nord	924	896	1 820	798	1 049	1 847
Nouveau-Québec	328	755	1 083	1 203	1 087	2 290
Ensemble du Québec	21 173	26 443	47 616	20 851	27 404	48 255

Source: Étude de Édith Bédard et Claude St-Germain.

en particulier tenir compte du caractère confessionnel du système scolaire québécois.

Dans la centaine d'écoles-bâtisses où les élèves sont en situation de cohabitation linguistique, les élèves qui étudient en français sont majoritaires dans 43% des cas (tableau 21), tant en 1977-1978 qu'en 1978-1979. Ils sont en minorité dans 29% des cas en 1977-1978 et dans 36% des cas en 1978-1979. Ils sont en nombre égal dans 27% des cas en 1977-1978 et dans 21% des cas en 1978-1979.

### **Causes à l'origine du phénomène de la cohabitation**

On peut regrouper les causes de ce phénomène sous deux rubriques: les contraintes géographiques et démographiques d'une part, les contraintes de l'organisation scolaire d'autre part. Nous ne croyons pas que la cohabitation linguistique réponde à des objectifs pédagogiques, du moins n'avons-nous trouvé aucune information qui puisse le confirmer.

Si on regroupe toutes les observations que nous avons faites dans notre analyse quantitative, on se retrouve devant un certain nombre de questions. La cohabitation linguistique est-elle plus fréquente à Montréal qu'ailleurs? Oui, et de beaucoup. La cohabitation touche-t-elle surtout les élèves qui étudient en français ou ceux qui étudient en anglais? Pour le Québec, elle touche 11% de la clientèle qui étudie en français. En nombre absolu, cependant, le secteur français est davantage touché (27 000 élèves) que le secteur anglais (21 000 élèves). Trouve-t-on beaucoup de classes d'accueil en milieu de cohabitation linguistique? Oui. Alors qu'en 1977-1978, sur l'île de Montréal on en retrouvait deux cas, en 1978-1979 on en retrouve 19, et en 1979-1980, 16 cas. Le phénomène de la cohabitation est-il en expansion? Il semble pour le moment stable. Mais il risque de prendre de l'expansion, compte tenu du développement du secteur français dans les commissions scolaires protestantes, compte tenu également de la poursuite de la diminution des clientèles scolaires et du maintien de la nature confessionnelle de l'organisation scolaire.

**Tableau 21**

Répartition des écoles-bâtisses en situation de cohabitation linguistique selon le(s) niveau(x) d'enseignement et le poids relatif des élèves qui étudient en français. Ensemble du Québec. Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979. Réseau public d'enseignement

Poids relatif de la clientèle scolaire étudiant en français	Année scolaire/Niveau(x) d'enseignement							
	1977-1978				1978-1979			
	Pri-maire	Secon-daire	Prim. et sec.	Total N %	Pri-maire	Secon-daire	Prim. et sec.	Total N %
Majorité	25	13	7	45 44	32	16	7	55 43
Égalité	14	0	14	28 27	15	3	9	27 21
Minorité	19	6	5	30 29	29	1	15	45 36
Total	58	19	26	103 100	76	20	31	127 100

### **Effets de la cohabitation linguistique en milieu scolaire**

Il n'existe aucune documentation, aucune expertise et aucune évaluation québécoise sur le sujet de la cohabitation linguistique. Cependant, on trouve des études, notamment sur l'apprentissage des langues secondes, réalisées pour le compte d'organismes nationaux ou internationaux comme l'UNESCO. Il nous paraît évident par ailleurs qu'on ne peut dissocier la cohabitation linguistique du phénomène plus vaste des contacts interlinguistiques qui ont cours dans notre société. Si nous n'avons pu apporter de réponse finale à la question générale du phénomène de la cohabitation, du moins le cadre retenu nous aura-t-il permis de poser les questions suivantes qui nous semblent essentielles: la cohabitation linguistique favorise-t-elle des contacts de « qualité » entre le groupe francophone et le groupe anglophone?; la cohabitation linguistique contribue-t-elle à valoriser les deux langues et les deux cultures que l'on met en présence?; la cohabitation constitue-t-elle un complément enrichissant au développement des attitudes qui apparaissent d'abord, comme on le voit dans le milieu familial, pour ensuite se développer dans le milieu scolaire?; la cohabitation favorise-t-elle l'apprentissage d'une langue seconde?; la cohabitation linguistique va-t-elle à l'encontre des objectifs de l'enseignement de la langue maternelle?; la cohabitation linguistique est-elle menaçante pour l'intégrité linguistique et ethnique des individus qui la vivent?; est-elle également menaçante pour les deux groupes qui la vivent?; la cohabitation linguistique accroît-elle les dangers d'interférence linguistique?

Nous ne pouvons répondre à toutes ces questions. Cependant, la cohabitation présente à notre avis des dangers; le plus grand tient au fait que la cohabitation n'est ni planifiée, ni évaluée. D'autre part, ses effets sur la motivation nous semblent parfois dangereux, surtout en milieux mixtes, comme à Montréal

et dans l'Outaouais, où le phénomène est le plus présent. Il nous semble de plus que la cohabitation linguistique peut devenir facilement une porte ouverte à l'interférence linguistique. Enfin, la cohabitation ne présente aucun avantage en termes de pédagogie ou d'apprentissage des langues.

Si par ailleurs la cohabitation linguistique n'est qu'un accident de parcours, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Si elle est là pour rester, elle s'inscrit de plain-pied et avec poids dans le processus de l'aménagement linguistique du Québec en milieu scolaire. Le ministère de l'Éducation se doit alors d'en définir le cadre, d'en analyser la conformité avec les objectifs de l'enseignement des langues au Québec et finalement de l'évaluer.

Il nous semble que tout essai de définition d'un type d'aménagement linguistique en milieu scolaire pour le Québec devrait prendre en considération un certain nombre de variables (voir tableau 22). L'application des variables à la population francophone du Québec et à la population de régions linguistiquement hétérogènes comme celles de Montréal et de Hull devrait faire l'objet d'une attention toute spéciale. L'articulation des variables les unes aux autres donnerait comme résultat des configurations nettement différentes pour Montréal par rapport au reste du Québec. Au lieu que ce soit le cadre général englobant qui dicte aux éléments du système leurs comportements et leurs normes, ce sont les sous-systèmes, révélés par l'articulation des variables les unes aux autres, qui imposeraient leurs finalités.

En dernière analyse, la cohabitation linguistique et la question de l'enseignement des langues secondes posent un problème encore plus fondamental, à savoir le respect du principe résolument francisant de la Charte de la langue française. L'évolution du système scolaire québécois ne va-t-elle pas à l'encontre même de cette philosophie? Les

---

**Tableau 22**

Inventaire des variables à prendre en considération lors de la définition d'un type d'aménagement linguistique en milieu scolaire

---

**1° L'ÉLÈVE**

- x âge
- o x milieu familial (revenu, instruction, mobilité sociale)
- o x langue(s) au foyer (degré d'usage)
- o x comportements de consommation
  - radio – télé – cinéma – lecture
  - attitudes

**2° LE MILIEU SOCIAL**

- o composition linguistique du quartier
- o proportion des langues et statut économique

**3° LE MILIEU SCOLAIRE**

- o situation géographique
- o population scolaire de l'école
- o comportement linguistique libre

**4° LES PROFESSEURS**

- comportements
- compétences
- attitudes

**5° LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES<sup>o</sup>**

**6° L'ORGANISATION SCOLAIRE<sup>o</sup>**

**7° LE STATUT DES LANGUES EN PRÉSENCE<sup>ox</sup>**

- statut politique
- statut économique
- statut culturel

**8° LES ATTENTES DES PARENTS**

---

Source: Étude de Édith Bédard et Claude St-Germain.

x: élément critique pour la population *francophone* du Québec.

o: élément critique pour la population *francophone* du Québec, de Montréal et de Hull.

intervenants et les responsables ne doivent-ils pas se pencher de toute urgence sur la question?

## 2.2. Le colloque sur la qualité de la langue... après la Loi 101 : bilan<sup>16</sup>

Ce colloque visait à favoriser, chez les grands communicateurs et les diffuseurs de la langue, une prise de conscience de leurs responsabilités en matière de qualité de la langue. Le colloque devait permettre aussi des échanges de points de vue entre les intervenants de milieux différents; pour ce faire, les séances se sont toutes déroulées en plénière, afin de mettre les participants de chaque milieu en contact avec les participants des autres milieux.

Les conférences et les discussions ont permis une réelle prise de conscience des responsabilités. De l'avis des participants, les thèmes qui ont été les mieux fouillés ont été ceux de la publicité et des médias. Par ailleurs, le thème de la langue enseignée a été moins approfondi et, au moment de la discussion, il a suscité peu d'interventions pertinentes. Alors qu'on se serait attendu à des échanges, peut-être même véhéments, entre les responsables de l'enseignement de la langue et les autres diffuseurs de la langue, c'est le contraire qui s'est passé. L'intérêt de tous les participants, et même de ceux du secteur de l'enseignement, semble s'être polarisé autour des thèmes de la publicité et des médias. Cependant, la question de la langue enseignée a été reprise, de façon constante, dans chacune des autres séances, mais sans articulation avec le thème général du colloque.

### Les objectifs généraux

Le colloque poursuivait trois objectifs généraux:

D'abord, faire mieux comprendre aux publics cibles du colloque la problématique de la qualité de la langue publique. La variété des facettes abordées lors des exposés, celle du document-synthèse<sup>17</sup> et les discussions soulevées pendant le colloque nous permettent de croire que ce premier objectif a été atteint.

En deuxième lieu, le colloque devait contribuer à provoquer des échanges entre les milieux cibles et, ainsi, mieux faire apparaître les antagonismes. Cet objectif n'a pas été atteint à notre sens et nous nous demandons si cette absence d'échanges animés ne reflète pas une modification dans la définition de la question linguistique. Les partisans des thèses extrêmes se font plus rares, peut-être parce qu'on comprend mieux les difficultés de chacun.

16. Extraits du bilan du comité organisateur, lequel était composé de:

- Michel Amyot, directeur des études et recherches, Conseil de la langue française;
- Édith Bédard, agente de recherche, Conseil de la langue française;
- Jean-Claude Corbeil, chargé de mission, Agence de coopération culturelle et technique;
- Lise Dallaire, agente d'information, Conseil de la langue française;
- Marcel Dubé, président par intérim du Conseil de la langue française;
- Jean-Marcel Paquette, professeur, Université Laval, membre du Conseil de la langue française;
- Claude Rochette, professeur et vice-doyen de la Faculté des lettres, Université Laval.

On retrouvera, dans les Actes du colloque, une synthèse et des commentaires rédigés par M. Raymond Joly, professeur au Département des littératures de l'Université Laval.

17. Édith Bédard, *La qualité de la langue: survol des préoccupations récentes*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1979, 60 p.

Le colloque avait finalement pour but de faire connaître les travaux du Conseil de la langue française. Cet objectif a été atteint. Au cours du colloque, les organisateurs se sont rendu compte, à la faveur des rencontres et des dialogues « de couloir », que les organismes et les individus engagés dans le processus de changement linguistique du Québec avaient besoin d'un organisme qui soit à l'écoute de leurs besoins et qui achemine leurs témoignages ou leurs observations à qui de droit. Ils savent désormais que le Conseil est là pour remplir cette mission.

Si l'on examine maintenant la façon dont les thèmes ont été discutés au colloque par les participants et l'auditoire, et si on se penche sur l'état d'esprit général du colloque, plusieurs observations ressortent :

- Les préoccupations du public visé à l'égard de la qualité de la langue sont toujours réelles. Le sujet est loin d'être dépassé.
- Les façons d'aborder le sujet se sont cependant modifiées. La vieille dichotomie « purisme-laxisme » s'est atténuée et a fait place à des préoccupations réalistes : les participants au colloque étaient pour la plupart des praticiens de la langue qui vivent, concrètement, la période actuelle de la francisation au Québec. La problématique de la qualité de la langue n'est pas une notion abstraite pour eux, c'est leur réalité quotidienne. Ces praticiens ont évité de polariser le débat entre des extrêmes inconciliables. Ce qu'ils ont cherché, ce sont des solutions à leurs problèmes.
- Au cours de ces assises, un consensus général quant à la nécessité d'une norme ou d'un ensemble de normes de comportement linguistique s'est manifesté.
- Cependant, la préoccupation de sa définition théorique a disparu. On constate finalement que le consensus existe, en l'absence

de toute explicitation et de toute légitimation sanctionnée.

– Même si la vieille dichotomie « purisme-laxisme » s'est fort atténuée, et si les amateurs de débats théoriques se sont faits rares, on a constaté que le public a perdu, à l'égard de la qualité de la langue, son apparente unanimité d'autrefois. Les différents vécus linguistiques exposés correspondent à des normes de comportement issues du « bas » de la pyramide et qui donnent une vision parfois multiforme de la réalité.

À notre avis, il serait inopportun pour le Conseil, dans la poursuite de sa tâche d'animation et de recherche, d'entrer dans une phase de légitimation et de définition d'une norme québécoise. Car pour y parvenir, il faudrait mettre en route tout un mécanisme de définition et de description de la norme, qui est à toutes fins pratiques irréaliste et peu conciliable avec la réalité des pratiques linguistiques actuelles. Il vaut mieux procéder par domaines, par vécus linguistiques et oeuvrer avec les gens du milieu à des descriptions plus restreintes des modèles.

Le Comité organisateur signale donc au Conseil qu'il ne lui semble pas utile que la norme du français au Québec soit définie globalement. Par ailleurs, le Comité organisateur croit nécessaire qu'on favorise au sein du Conseil des discussions de fond sur la stratégie qui devrait être celle du Conseil en matière de norme. Elle pourrait prendre la forme par exemple d'activités de support à l'égard des sous-groupes touchés par la question. L'animation, dans ce dossier, apparaît aussi importante que la recherche.

L'assistance au colloque a été supérieure aux attentes, puisque 546 personnes y ont assisté. Le colloque a attiré beaucoup de participants du secteur de l'éducation et de l'Administration publique (tableau 23). On remarque, dans cette dernière catégorie, un

certain nombre de réviseurs, de traducteurs et de linguistes à l'emploi des ministères et organismes publics ou parapublics. Le colloque a attiré également des gens de la publicité et des médias, donc des « praticiens » de la langue. Il rejoint en cela un de ses objectifs de départ, qui était de rassembler, pour discuter du sujet de la qualité de la langue, non pas des spécialistes des questions de langue, mais plutôt ceux qui vivent quotidiennement des situations professionnelles où ils doivent utiliser le français comme outil de communication. Il s'est ajouté aux quatre secteurs de départ (Administration publique, enseignement, médias, publicité) des gens des entreprises qui doivent mettre en place des programmes de francisation et pour qui un colloque sur la qualité de la langue constitue une source précieuse d'information.

**Tableau 23**  
Inscription au colloque

Secteur d'emploi	Inscrits présents	Inscrits mais non présents
Administration publique	168	89
Éducation	194	122
Publicité	87	42
Médias	43	11
Autres (conférenciers, etc.)	54	33

### Suites du colloque<sup>18</sup>

Le Comité organisateur retient, de l'ensemble des discussions, un certain nombre de points qui pourraient orienter les réflexions et les recherches sur la langue dans l'avenir.

– Il apparaît souhaitable de tenter de désamorcer des attitudes d'intransigeance et de purisme qui ont parfois tendance à se manifester lorsqu'il est question de qualité de la langue. On devrait chercher à connaître la base des attitudes des Québécois à ce sujet, c'est-à-dire sur quels motifs reposent leurs jugements d'ordre linguistique?

– Une réflexion sur les régionalismes aurait avantage à être entreprise, car ceux-ci constituent un élément important à introduire dans nos réflexions sur le système de la langue et sur sa qualité.

– Un dialogue constant devrait s'établir avec les différents secteurs d'activités linguistiques du Québec et chercher à favoriser des échanges avec eux.

– Le domaine des publications scientifiques, qui a été abordé au colloque, devrait constituer une avenue d'exploration dans les prochains mois.

– La qualité de la langue dans les entreprises devrait constituer également un domaine privilégié d'exploration.

– Enfin, la formule de colloque devrait être réutilisée, de façon cependant plus sectorielle. Le Conseil a d'ailleurs déjà reçu des demandes à ce sujet.

### 2.3. Bilan des séminaires sur le Québec anglophone hors de la région de Montréal<sup>19</sup>

Au printemps de 1980, le Conseil de la langue française a tenu, sous la direction de M.

18. Les Actes du colloque constituent une suite importante de cet événement: *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la Loi 101 »*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1980, 244 p.

19. Extraits du rapport remis par M. Gary Caldwell.

Gary Caldwell, auteur du rapport intitulé *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix*<sup>20</sup>, quatre séminaires afin de faciliter la diffusion des résultats de cette recherche et de consulter la population concernée par cette étude. Le responsable des séminaires, de concert avec un hôte local choisi par lui, a établi pour chaque rencontre une liste d'invités susceptibles d'être intéressés par le sujet. Ces séminaires ont eu lieu<sup>21</sup> à New Richmond, Mansonville, Inverness, Shawville.

Le format des rencontres reflétait le double objectif de diffusion et de consultation. Au début, un exposé du président du Conseil faisait valoir le rôle et les objectifs du Conseil de la langue française. Ensuite, les résultats de l'étude étaient présentés et une discussion présidée par l'hôte ou par les organisateurs de la rencontre avait lieu.

### **New Richmond**

Le séminaire de New Richmond en Gaspésie a été le premier des quatre séminaires et a regroupé une trentaine de personnes invitées. Les participants représentaient au moins six municipalités différentes et presque tous étaient engagés d'une façon ou d'une autre dans une association ou un organisme public de la région.

L'étude du Conseil a été accueillie avec quelques réserves. Les personnes présentes ont fait part de leurs préoccupations à travers un humour et un « understatement » bien britannique. Elles se sont montrées quelque peu agressives lorsqu'il a été question des changements linguistiques des dernières années, mais surtout fatalistes en ce qui concerne leur propre milieu. Elles ont signalé la fragmentation et la dispersion géographique de la population anglophone sur la côte et la régression démographique irréversible de celle-ci; selon elles, la situation est beaucoup plus grave que ne le révélait l'étude présentée.

De plus, elles ont reconnu que leurs écoles n'avaient pas suffisamment préparé leurs jeunes à parler français et que la qualité actuelle de l'enseignement du français était sensiblement la même que celle du temps de leurs études. Par la même occasion, elles ont manifesté leur doute sur l'efficacité de l'école comme moyen d'enseignement d'une langue seconde. La racine du problème se trouve selon elles dans l'absence de contact entre la population anglophone et la population francophone. Pourtant, elles étaient également convaincues que, même si leurs enfants parlaient parfaitement le français, il n'y aurait pas pour autant d'emplois disponibles.

Quant à leurs critiques relatives à la politique linguistique du gouvernement actuel, elles concernent la question de la francisation des formulaires gouvernementaux et de l'affichage public, des institutions publiques (religieuses et culturelles) anglophones, des autobus d'écoliers et des noms de congrégations religieuses, pour ne citer que quelques exemples. Malgré une certaine résignation et une certaine amertume, ces gens ont fait preuve d'un intérêt marqué pour les questions linguistiques québécoises.

### **Mansonville**

À Mansonville, le directeur de l'école élémentaire avait invité les parents de ses élèves. Plus de 30 personnes ont participé à la rencontre et nous nous sommes rendu compte que nous étions en présence de membres d'un milieu homogène, mais démunis quant à leur capacité de faire face aux changements récents. Cette insécurité s'est reflétée dans des interventions agressives qui révélaient un manque d'information sur la nature de la lé-

20. « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 4, 1980, 121 p.

21. Il y eut également une rencontre à Québec, au collège Morin, en décembre 1979 afin de discuter des résultats préliminaires de l'étude.

gislation linguistique et une ignorance des droits des Québécois anglophones.

Leur méfiance les a amenés à contester ouvertement le bien-fondé de la motivation du Conseil à entreprendre une pareille étude et à organiser de semblables rencontres. Le président du Conseil a pu les rassurer partiellement en insistant sur les buts poursuivis par le Conseil, son rôle consultatif et les raisons de son intérêt pour le milieu anglophone hors de Montréal.

Ici, comme à peu près dans tous les séminaires, les participants se sont plaints de l'enseignement du français dans les écoles, tout en acceptant la nécessité du bilinguisme de leur part. Le bilinguisme des enfants était une préoccupation évidente de ces parents. Certains de ceux-ci envoient leurs enfants à l'école française, mais ils en sont tourmentés. Certains en étaient même préoccupés au point de soulever le problème publiquement et directement devant l'assemblée.

### **Inverness**

À Inverness, municipalité située à environ soixante milles de Québec, plus de soixante personnes ont participé à la rencontre. Celles-ci ont reflété le sentiment d'une communauté distincte et encore bien portante. La totalité de ceux qui s'y trouvaient, à l'exception de quelques administrateurs scolaires de Thetford, venaient de l'endroit même. Cette caractéristique de la majorité des participants n'a pas empêché une discussion aussi soutenue qu'ailleurs. Sans aucune agressivité, les gens d'Inverness ont fait valoir ce qui leur tenait à coeur d'une façon bien concrète en démontrant pleinement le caractère très enraciné de cette communauté qui a su se maintenir depuis le défrichement des terres dans la région.

D'abord, les changements de noms : à titre d'exemple, la francisation du nom d'une section du « Craig Road » les a bouleversés. Un

autre cas est le changement d'appellation des édifices publics (Palais de justice au lieu de Court House) qu'ils ont eux-mêmes construits ou vu construire. Il nous semble que leurs frustrations à cet égard sont la manifestation d'un sentiment d'aliénation plus global. En effet, le contact avec une administration distante et francophone est pour eux une affaire désespérée; le ministère de l'Éducation leur apparaît tout à fait inaccessible. Même les instances publiques qui relèvent d'eux, comme la commission scolaire, leur semblent distantes maintenant qu'elles sont régionalisées. Tout ceci a été fort dramatisé par le plaidoyer d'un grand-père qui relatait les démarches entreprises par sa fille pour obtenir un certificat d'éligibilité à l'enseignement en langue anglaise pour ses enfants.

Lié à cette histoire, se retrouve un phénomène signalé plusieurs fois durant les séminaires : la pratique de certaines commissions scolaires qui consiste à demander chaque année le certificat d'éligibilité. Il est difficile d'imaginer pratique mieux calculée pour instaurer un sentiment d'insécurité dans une population.

### **Shawville**

À Shawville, environ vingt-cinq personnes étaient présentes. Cette assistance, animée par quelques meneurs très sensibles à la question de la place des anglophones au Québec, a maintenu une vive discussion tout au long de la soirée. Malgré la présentation du président du Conseil, les participants ne croyaient pas à la sincérité du gouvernement actuel. À les entendre, ils étaient convaincus que la politique linguistique du gouvernement est motivée par un esprit de vengeance et que, si on s'intéresse au fait anglais, c'est uniquement pour les contenir... entre les murs d'un musée si c'était possible.

Partant de cette conviction qui est accentuée par leur refus des exigences de la francisation dans le domaine de l'affichage, ils vont

jusqu'à présenter l'argument selon lequel ils sont menacés dans leur identité culturelle, faute de moyens symboliques pour la maintenir. La question des formulaires en français et de l'affichage, surtout dans le secteur parapublic, est revenue ici d'une façon pressante.

À Shawville comme ailleurs, les anglophones se reconnaissent déficients dans leur degré de préparation linguistique et se plaignent du manque d'occasions, surtout pour leurs enfants, d'apprendre le français.

\* \* \*

Se fiant au postulat qu'il fallait entrer en contact avec cette population à travers un réseau – plutôt que via les médias – on peut dire que le premier objectif a été atteint, surtout en tenant compte de la petite taille et la grande dispersion de la population en question. Le second objectif était de se retrouver dans un contexte facilitant la discussion plutôt que la confrontation. Ici aussi nous croyons avoir réussi, avec peut-être la seule exception de Shawville.

Il est bon de souligner certaines caractéristiques de cette population anglophone hors de la région de Montréal, qui ont ressorti d'une façon particulièrement évidente lors de ces rencontres. Premièrement, son homogénéité ethnique (anglo-celtique) et son intérêt encore fort pour la chose politique – malgré un fatalisme qui découle de son sentiment d'aliénation grandissant à l'égard du pouvoir public. À ceci il faudrait ajouter une autre caractéristique bien pertinente: l'âge avancé de la partie de la population que nous avons rencontrée. Donc, un intérêt pour la chose publique (forcément « québécoise » en grande partie) facilité par une homogénéité ethnique qui favorise l'action communautaire, mais un intérêt qui est également compromis par un fatalisme et un manque de relève.

Deuxièmement, les constatations générales qui se sont dégagées nous font remarquer que partout on veut que les enfants appren-

nent le français; on est sceptique cependant à l'égard des moyens disponibles. De plus, on doute que les écoles puissent fournir une instruction adéquate. Et de cette situation découle le dilemme déchirant auquel font face beaucoup de parents: celui de savoir s'ils doivent envoyer leurs enfants à l'école française ou les garder dans les écoles anglaises. Leur décision est d'autant plus difficile qu'ils sont souvent seuls pour la prendre, recevant peu ou pas de conseils des autorités concernées (y compris leur commission scolaire)..., même pas des renseignements adéquats sur les questions juridiques en cause dans cette situation.

Troisièmement, le fait de la transition brusque des formulaires bilingues aux formulaires unilingues a créé beaucoup de problèmes dans les quatre localités visitées. Ne sachant pas comment se déprendre, ils ont perçu cet événement comme un acte politique dirigé contre eux. Pour éviter une telle réaction, on aurait pu – sur une base transitoire s'échelonnant jusqu'à cinq ou quinze ans peut-être – soit rendre les documents disponibles dans leur langue, soit traduire des documents vraiment importants, tels ceux concernant les services destinés aux personnes âgées ou les permis de conduire.

Finalement, la difficulté d'accès à l'appareil gouvernemental de la part d'une population qui n'a pas de réseaux personnels pour faciliter les communications – contrairement aux francophones – donne lieu à des situations où de nombreux anglophones se sentent atteints dans leur dignité de citoyen.

## 2.4. Nouveaux projets et perspectives<sup>22</sup>

Au cours de l'année 1979-1980, la Direction des études et recherches a mis en place

<sup>22</sup> Nous ne parlons pas des projets en cours, puisqu'ils ont fait l'objet d'une présentation dans le rapport annuel de l'année 1978-1979.

plusieurs projets de recherches, réalisés tant par les chercheurs de la Direction que par des équipes d'universitaires et dont les résultats seront connus au cours des prochaines années.

#### **2.4.1. Perspectives de population au Québec selon les groupes linguistiques**

Cette étude, confiée au Département de démographie de l'Université de Montréal, a pour but de préparer des perspectives de population selon les groupes linguistiques pour l'ensemble du Québec et pour certaines régions. Cette étude a également pour objet de développer un modèle de projection multilingue et multirégionale. L'existence de ce modèle permettra de mettre à jour rapidement les compilations déjà effectuées lorsque les données du recensement de 1981 seront disponibles, soit vers 1983 ou 1984.

#### **2.4.2. Étude démolinguistique des populations autochtones du Québec**

Élaborée de concert avec le S.A.G.M.A.I. (Secrétariat des activités gouvernementales en milieux autochtone et inuit) et confiée au Département de démographie de l'Université de Montréal, cette étude a pour objectif d'établir un portrait démographique et démolinguistique des populations amérindiennes du Québec.

#### **2.4.3. Étude de la conscience linguistique des étudiants des niveaux secondaire et collégial du secteur anglophone**

Ce projet fait suite à l'étude auprès des jeunes francophones<sup>23</sup> et permettra de voir quelles représentations les jeunes anglophones et allophones, qui étudient en anglais, se font du présent et de l'avenir linguistiques du Québec. Comment envisagent-ils leur cas

personnel et celui de leur communauté linguistique? Cette étude est réalisée par une équipe de recherches du Département de sociologie de l'Université McGill.

#### **2.4.4. Rôle et place des groupes linguistiques dans la direction et l'encadrement des secteurs privé et public au Québec**

Cette recherche, menée par une équipe de chercheurs du Département de sociologie de l'Université de Montréal, vise à :

- comparer la population des cadres supérieurs et moyens de l'entreprise privée à la population des cadres de même niveau dans la fonction publique québécoise, le tout appuyé sur une solide connaissance de la structure des secteurs public et privé ;
- décrire les différentes dimensions du phénomène d'endorecrutement national ou ethnique chez les cadres des entreprises et de la haute Administration publique et recherches des mécanismes d'explication de ce phénomène. Cette partie du travail conduira les chercheurs à examiner le mode de recrutement et les conditions d'accès à la fonction et au titre de cadre : origine sociale, filières des formations, cheminement professionnel et mobilité géographique ;
- chercher à détecter les flux d'échanges possibles entre l'Administration publique et l'entreprise privée, et vice versa, compte tenu que le processus de francisation des entreprises pose la question des ressources disponibles pour l'occupation des postes d'encadrement.

Commencée en octobre 1979, cette recherche doit se terminer au début de 1982.

23. *Rapport annuel 1978-1979*. p. 30.

#### **2.4.5. Étude exploratoire de l'enseignement aux adultes du français langue seconde**

Cette étude a pour but d'évaluer comment se pose la question de l'enseignement aux adultes du français, langue seconde, et ce en fonction 1) des disparités du français au Québec, 2) de la présentation dans cet enseignement de l'identité culturelle québécoise, 3) du corps professoral lié à cet enseignement. Les résultats de cette étude seront connus à la fin de 1981.

#### **2.4.6. Étude de l'évolution des disparités de revenus selon les groupes linguistiques au Québec : 1970 à 1978**

Cette étude, menée par des chercheurs du Département d'économie de l'Université de Montréal, vise à connaître l'évolution de la disparité de revenus selon les groupes linguistiques durant la période 1970-1978. Cette recherche sera réalisée à partir des données recueillies par notre reprise, en 1978, de l'enquête sur la langue de travail réalisée par la Commission Gendron en 1970. Les résultats de ce travail devraient être connus à l'automne de 1981.

### **3. Les communications**

Dans son Plan d'organisation administrative supérieure, le Conseil a identifié les principes directeurs de son action. Un de ces principes est ainsi formulé : « Le Conseil de la langue française est un lieu privilégié de réflexion sur les problèmes que posent l'épanouissement et la diffusion du français, non seulement au Québec, mais aussi au Canada

et dans les autres parties du monde; ceci en vue de conseiller le ministre sur d'éventuelles et souhaitables interventions de la part du gouvernement du Québec. » Pour donner suite à ce principe de base, le Conseil a, depuis sa création, établi des liaisons avec plusieurs organismes, associations et institutions tant du Québec que de l'étranger, particulièrement du monde francophone, préparé un programme de consultation régionale, publié des dossiers et documents, enfin organisé de nombreuses autres activités de communication susceptibles de promouvoir la diffusion de la langue française.

#### **3.1. Présence du Conseil**

Il va sans dire que les premiers interlocuteurs du Conseil sont d'abord les organismes issus de la Charte de la langue française, soit l'Office de la langue française, la Commission de surveillance de la langue française, la Commission d'appel de la francisation des entreprises et la Commission de toponymie. Des rencontres périodiques ont eu lieu avec ces organismes, au niveau des présidents et des responsables de certaines directions. Il est sans doute opportun de signaler aussi que le Conseil a maintenu, au cours de cette période, des relations avec les grandes fédérations et de multiples associations vouées à la vie française.

Les membres du Conseil ainsi que les permanents ont par ailleurs participé à des colloques, des sessions de travail et des congrès nationaux et internationaux dans le but soit d'y présenter des travaux, soit d'aller y puiser une information utile aux études entreprises par le Conseil. Le tableau qui suit constitue un résumé de ces participations.

**Tableau de la présence publique du Conseil 1979-1980**

<b>Dates</b>	<b>Rencontres</b>	<b>Participation</b>
8-10 mai 1979	Congrès de l'ACFAS, à Montréal Communication à la section de démographie Communication à la section de sociologie — L'éveil linguistique des jeunes Québécois : présentation d'un projet de recherche	Jacques La Haye Édith Bédard Daniel Monnier
28-31 mai	Colloque international de l'ENAP à Québec ; l'Administration publique : perspectives d'avenir	Édith Bédard Michel Amyot
2-3 juillet 1979	Rencontre des francophones d'Amérique	Marcel Dubé Michel Amyot Léo Gagné
4-5 octobre 1979	Colloque de la Fédération canadienne de démographie, Université de Montréal — Les changements de la distribution par âge et leurs effets	Jacques La Haye Michel Amyot
21-25 octobre 1979	Colloque du Conseil international de la langue française, à Québec : Les français régionaux	Édith Bédard Edmond Brent Michel Amyot Léo Gagné
8 décembre 1979	Colloque du groupe de recherche en ethnolinguistique québécoise, Université de Montréal : Regards sur la langue québécoise contemporaine — Quelques critères de choix du vocabulaire nouveau	Edmond Brent
16-26 janvier 1980	Biennale de la langue française, Île de Jersey — Du bon usage du bon sens — La traduction dans le film	Gérard Lapointe Michel Amyot Louise Deschâtelets
janvier 1980	Conférence dans le cadre du programme de perfectionnement postuniversitaire de la Société des traducteurs du Québec	Michel Sparer
février 1980	Conférence dans le cadre d'un cours de maîtrise en sciences politiques, à l'Université Laval : la Charte de la langue française et le rôle du Conseil	Michel Sparer
8 mars 1980	Colloque : Identité culturelle et bilinguisme à l'école, à Montréal	Michel Amyot Claude St-Germain Édith Bédard

Dates	Rencontres	Participation
mars 1980	Conférence-débat à l'Université de Montréal: La législation bilingue	Michel Sparer
25-28 mars 1980	Colloque: Langage et collectivité, à Liège — La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec	Édith Bédard

Le Conseil a également établi des liaisons avec plusieurs organismes québécois et a participé à diverses manifestations organisées, entre autres, par le Conseil de la vie française en Amérique, l'Association canadienne d'éducation de langue française, l'Association des conseils en francisation, l'Association des relationnistes du Québec, le Mouvement national des Québécois et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Il a aussi pris contact avec les Salons du livre de Montréal et de Québec, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des universités, la Fédération des francophones hors Québec, divers groupes universitaires, plusieurs chercheurs de différents ministères et organismes publics.

### 3.2. Consultation régionale

L'objectif premier des consultations du Conseil en région est de se renseigner sur l'évolution de la situation de la langue dans une région déterminée et d'évaluer les changements que l'application de la Loi 101 a suscités dans les comportements des individus et des groupes. Par la même occasion, on peut mieux connaître les préoccupations régionales face à la situation du français et vérifier la correspondance entre les objectifs poursuivis par le Conseil et les besoins réels des populations visitées. Le Conseil ne cherche donc pas des informations statistiques ou des exposés scientifiques de la part des participants aux consultations. Il cherche avant tout à prendre le pouls de la population, à **décoder** les tendances significatives, à identifier les problèmes communs ou les per-

ceptions courantes, à relever les suggestions les plus largement appuyées.

L'objectif second est de permettre au Conseil de faire connaître au public le fruit de ses travaux, de partager avec lui ses préoccupations et de mieux l'informer de la politique et de la législation québécoises en matière de langue.

La première consultation s'est effectuée à Chicoutimi le 6 juin et à Jonquière les 7 et 8 juin 1979. Elle a donné lieu à deux réunions publiques, dont une rencontre de presse organisée par le Cercle de presse du Saguenay et une séance publique à laquelle assistaient entre autres des représentants d'organismes comme le Conseil régional de la culture, la Société nationale des Québécois, l'Association québécoise des professeurs de français, la Commission scolaire régionale Lapointe, la Commission scolaire de Chicoutimi, le Comité de révalorisation du français dans les médias et le Conseil régional du développement.

Cette visite en région comportait également des rencontres avec des entreprises. Six entreprises ont été retenues pour cette première consultation: la Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée, la Compagnie Donohue limitée de Saint-Félicien, la Consolidated Bathurst limitée, la Compagnie Price limitée, Théberge inc., entrepreneurs généraux de Chicoutimi et Potvin et Bouchard inc. de Jonquière. Enfin, une réunion avec des représentants de l'Administration publique clôturait la consultation. Les personnes présentes ve-

naient de la Régie des loyers, du cégep de Chicoutimi, du Bureau régional du ministère des Transports, de la commission scolaire de Chicoutimi et des services du ministère des Affaires sociales.

Au terme de ces trois jours de consultation dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Conseil de la langue française est d'avis que cette première rencontre régionale a été fructueuse et très enrichissante et que la répétition de cette expérience dans toutes les régions du Québec permettra de recueillir les éléments d'appréciation de l'évolution linguistique, tant au point de vue de la qualité que du statut de la langue française. Que faut-il retenir de cette première consultation?

Les représentants des organismes ont d'abord exposé au Conseil les effets de l'implantation de la télédistribution qui, dans cette région, a manifestement modifié l'équilibre traditionnel et ouvert la porte à la télévision de langue anglaise provenant surtout des chaînes de télévision américaine. Les journaux, revues et magazines anglais, jusque-là inconnus dans la presque totalité des foyers de la région, font irruption dans le milieu, comme suite logique à cette invasion de la télévision de langue anglaise.

Certains participants à la consultation ont aussi regretté le rôle trop effacé de Radio-Québec qui, peut-être pour des raisons budgétaires, ne peut offrir à la population locale une programmation pouvant rivaliser avec celle des grandes chaînes canadiennes et américaines. Ils ont également déploré la programmation de Radio-Canada qui, trop souvent, n'offre qu'une image purement américaine des problèmes sociaux actuels au moyen de traductions et d'adaptations de séries américaines.

On a, par ailleurs, fait remarquer au Conseil que l'une des grandes préoccupations du milieu est la qualité de l'enseignement de la

langue. Le Conseil a reçu quelques rapports au cours de ces journées de consultation, dont celui de la commission scolaire régionale Lapointe, qui fait état de la mise sur pied d'un programme institutionnel orienté principalement vers l'apprentissage grammatical et basé sur ce que les élèves devraient connaître à la fin du cycle secondaire.

Un deuxième rapport, déposé devant le Conseil par le collège de Chicoutimi, fait état des travaux d'un comité chargé de l'étude des moyens susceptibles de valoriser la langue d'enseignement. Le comité a proposé à la direction du collège d'adopter une politique de cours de rattrapage afin de permettre aux élèves d'acquérir des habiletés normales en français parlé et écrit, d'accorder une importance accrue au travail écrit comme outil pédagogique, enfin de préparer un guide pédagogique pour l'enseignement du français et un code de correction des travaux. Pour le comité, il s'avère en outre essentiel que la politique de valorisation de la langue apporte des solutions au problème des manuels rédigés en anglais ou encore mal traduits. Le rapport suggère également la nomination au collège d'un conseiller linguistique responsable de mener à bien la politique de valorisation du français.

La Société nationale des Québécois du Saguenay—Lac-Saint-Jean fait état, dans un bref rapport, d'une enquête menée auprès de 1 650 citoyens dans le but de mieux connaître la situation du français au Saguenay—Lac-Saint-Jean et d'inciter le public à se préoccuper de sa langue, partie essentielle de son patrimoine culturel. « Même avec ses faiblesses méthodologiques, estime la S.N.Q., cette recherche a contribué à mieux faire connaître la situation du français dans notre région. » Elle en conclut que « l'importance que les gens accordent au français est sans équivoque et que la perception qu'ils s'en font apparaît saine et réconfortante ».

Cette enquête porte sur la situation de la langue française au Québec et dans la région: elle touche des sujets comme le joual, l'enseignement du français, la langue et les mass-médias et, finalement, la langue seconde. Le porte-parole de la S.N.Q. a affirmé devant le Conseil que « la Loi 101 est un instrument privilégié de notre affirmation culturelle, économique et politique » et que, depuis l'adoption de la Charte de la langue française, « une impression générale se dégage: celle d'un apaisement de la question linguistique. Dans l'ensemble, c'est l'adhésion, sinon du coeur, du moins de l'esprit aux nouvelles règles du jeu. Mais on constate ceci, qui est extrêmement important pour l'avenir: aucun de ceux qui ont donné leur appui à la Loi 101 ne l'a retiré, tandis que l'on enregistre régulièrement de nouveaux ralliements. »

Le rapport présenté par le comité de francisation de l'Alcan explique que « le processus de francisation était déjà bien engagé dans l'entreprise » au moment où la Charte de la langue française a été adoptée. « Il y a eu de grands efforts au point de vue terminologique et il existe un lexique de la terminologie utilisée. Ce lexique doit être édité de nouveau avec des améliorations. De toute façon, les termes français sont beaucoup mieux connus par l'ensemble des ouvriers qui finissent par les retenir même si les termes anglais ont encore cours. Il y a encore beaucoup de travail à faire, conclut le porte-parole du comité, mais le processus est bien engagé. Il n'y a aucun anglophone unilingue dans le personnel de la compagnie. »

En ce qui concerne les entreprises de plus de 500 employés, toutes sont présentement au stade de l'analyse linguistique. Il ressort des discussions que ces entreprises sont résolument engagées dans la voie de la francisation. Toutefois, quelques personnes s'inquiètent du fait que les représentants des travailleurs dans les comités de francisation

n'ont peut-être pas toute l'influence qu'on aurait souhaité dans les milieux syndicaux. Tous les participants s'accordent pour souligner l'importance de franciser la terminologie utilisée dans les magasins et dans les catalogues. Il a été suggéré que les entreprises similaires s'unissent pour la francisation de leurs magasins.

Afin de favoriser la diffusion de la terminologie française, on a recours à plusieurs moyens, notamment la préparation ou la recherche de lexiques adaptés aux opérations de l'entreprise et la confection de listes de mots distribuées dans les ateliers et affichées à la vue des employés. Les cours qui se donnent aux ouvriers sont en français et ceux-ci apprennent d'abord les termes français même s'ils utilisent encore des termes anglais. On attache également beaucoup d'importance à l'utilisation d'une terminologie appropriée dans l'affichage public en français.

À la clôture de la consultation régionale au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le président du Conseil de la langue française a conclu que le Conseil a été favorablement impressionné par la vigueur des interventions et le haut degré de conscience collective manifestée par les représentants des organismes, des associations et des institutions de la région, tant du milieu de l'enseignement que des milieux de travail, aussi bien d'ailleurs que de la part des porte-parole de quelques comités de francisation qui ont discuté des problèmes propres à l'implantation du français dans leurs entreprises.

### 3.3. Les publications

Le Conseil de la langue française a inauguré sa politique de publication, en janvier 1980, par la création de trois grandes collections permanentes dont la mise en oeuvre a été confiée au Service des communications.

La première collection est constituée des dossiers majeurs produits par le Conseil. La caractéristique essentielle des ouvrages publiés dans cette collection est d'être de type scientifique. Nommée « Dossiers du Conseil de la langue française », cette collection, certes la plus importante, comprend deux sections selon la nature des ouvrages. Une section « Études et recherches » regroupe des études sur la langue dont les dimensions sont plutôt démographiques, linguistiques, économiques ou sociologiques. Une autre section, identifiée sous le nom de « Études juridiques », comprend des études à caractère juridique, notamment dans les domaines de la législation linguistique et du langage juridique. Ces dossiers sont soit préparés directement par le personnel même du Conseil, à la Direction des études et recherches ou à la Direction des affaires juridiques, soit commandés à l'extérieur du Conseil à des chercheurs ou des juristes, à des centres universitaires ou à des groupes de spécialistes.

Dans une deuxième collection, sous l'appellation générale de « Documentation du Conseil de la langue française », se retrouvent des travaux divers de type documentaire ou statistique, des rapports spécialisés, des comptes rendus de colloques ou de réunions d'étude, des bibliographies, bref un ensemble d'ouvrages de référence qui contribuent à une meilleure connaissance de la situation du français, d'abord et surtout au Québec, mais aussi au Canada et ailleurs dans le monde francophone.

La troisième collection propose des textes reprographiés et porte le nom de « Notes et documents ». Elle comprend des études exploratoires, des dossiers d'information, des rapports de consultation, des textes de conférences prononcées par des membres ou des permanents du Conseil, enfin des positions publiques prises par le Conseil de la langue française. Cette collection permet

au Conseil de réagir rapidement à certaines évolutions de la conjoncture et de rendre publics dans les meilleurs délais des textes plus courts produits par le Conseil.

D'abord sous forme reprographiée et ensuite dans la collection « Dossiers du Conseil de la langue française », section « Études et recherches », le Service des communications a publié le rapport sur *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix*<sup>24</sup>. L'édition comprenait trois ouvrages: le rapport intégral, une synthèse française et une synthèse anglaise. Chaque ouvrage est complété par quatre cartes en couleur présentant la répartition géographique des anglophones et la composition linguistique et religieuse des regroupements retenus pour l'étude.

Dans la section « Études juridiques », deux autres titres sont en cours d'édition et sortiront des presses en mai 1980. Aucune publication n'a été produite dans la collection « Documentation du Conseil de la langue française ».

Le Service des communications a aussi publié un travail intitulé *La qualité de la langue: survol des préoccupations récentes*<sup>25</sup>. Ce texte constituait le document préparatoire au colloque sur la qualité de la langue. Dans l'avant-propos, on indique les limites de l'ouvrage. « Le but du document est de retracer l'essentiel des faits, des événements ou des

24. Gary Caldwell, *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Évolution sociodémographique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 4, 1980, 121 p.

25. Édith Bédard, *La qualité de la langue: survol des préoccupations récentes. Document préparatoire au colloque sur la qualité de la langue*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1979, 60 p.

idées qui se rattachent à la question de la langue et qui constituent une bonne préparation au colloque. Il vise à présenter un survol des préoccupations qui se sont manifestées au Québec depuis 1960 dans chacun des grands thèmes qui seront abordés, sans prétendre vider toutes les questions ni proposer de lignes de conduite. »

Après une introduction générale retraçant « l'historique des préoccupations à l'égard de la langue », l'ouvrage se divise en cinq chapitres: la problématique de la qualité de la langue publique, le domaine de la publicité, le domaine des médias, le domaine de l'Administration gouvernementale et le domaine de l'enseignement.

D'autres ouvrages ont été publiés en régie, c'est-à-dire par les services de reprographie. C'est le cas, par exemple, de l'étude sur « la situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires du Québec de 1971-72 à 1978-79 » préparée par Claude St-Germain, qui a été polycopiée pour être remise aux membres de l'Assemblée nationale.

En février 1980, le Conseil publiait une étude exploratoire sur « la cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec ». Avec cette première édition, le Service des communications inaugurerait la collection de textes reprographiés intitulée « Notes et documents ».

### 3.4. Revue de presse et d'information

Depuis le printemps 1979, une revue de presse et d'information a été réalisée. En plus d'être à la disposition du Conseil ou de toute personne qui en fait la demande, cette revue de presse et d'information sert à monter tout dossier ponctuel à la demande de la Direction du Conseil ainsi qu'à assurer la mise en forme de dossiers périodiques.

Les dossiers périodiques sont présentés sous forme de documents-synthèses sur les

écrits journalistiques relatifs à la vie de la langue française au Québec, tant au point de vue de son évolution qualitative qu'à celui du statut qu'elle cherche à obtenir au Québec et dans le monde francophone.

Ces documents-synthèses ont évolué de 1979 à 1980 de façon telle qu'ils comportent normalement le sommaire suivant: le Conseil de la langue française et l'Office de la langue française; les divers champs d'application de la Loi 101; le développement culturel; la qualité de la langue; le bilinguisme; les autochtones et les groupes ethniques; la généalogie, l'histoire, la toponymie et la démographie, l'immigration, les francophones hors Québec et la francophonie.

### 3.5. Centre de documentation

Le Centre de documentation, rattaché administrativement au Service de la gestion, a commencé à fonctionner en avril 1979. Au cours de l'exercice 1979-1980, les services suivants ont été mis sur pied: acquisition de documents, catalogage, classification et indexation de la collection, services de référence et de prêt. Durant cet exercice financier, plus de 700 documents ont été traités, ce qui représente plus du tiers de la collection. En outre, un service de périodiques a été mis en place. Enfin, le Centre publie chaque mois une liste des acquisitions. La responsable apporte également une aide aux chercheurs en leur fournissant des bibliographies spécialisées ou en effectuant des recherches de documents auprès d'autres centres de documentation. Au cours de l'année, 296 prêts ont été réalisés.

### 3.6. L'Ordre des francophones d'Amérique

Les délégations qui participaient à la Rencontre des francophones d'Amérique, en juillet

let 1978, ont accueilli très favorablement l'initiative de créer, avec l'accord des autorités gouvernementales, l'Ordre des francophones d'Amérique. Le Conseil a convenu d'assurer dès cette année la continuité de l'action entreprise. Par cette distinction, le Conseil de la langue française souhaite souligner les mérites des personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la vie française en Amérique, ou qui ont accordé leur soutien au développement de cette vie française. Le mérite de ces personnes est grand, car les communautés de langue française, éparpillées sur l'immense territoire nord-américain où domine l'anglais, ne parviennent que par l'exercice d'une vigilance constante à préserver l'originalité de leur vie culturelle. Celle-ci doit son maintien à l'action vigoureuse de personnes animées d'une conviction profonde.

Ainsi, le Conseil a-t-il formé un comité de six membres, dont le président et le secrétaire, aux fins de dresser une liste de noms de personnes susceptibles de recevoir le Prix 3-juillet-1608 ou les décorations de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Le Conseil avait préalablement résolu de choisir un lauréat pour chacune des grandes régions de l'Amérique. Les cinq lauréats ont reçu la dignité de membre de l'Ordre des francophones d'Amérique à l'occasion d'un dîner présidé par le Premier Ministre du Québec, le mercredi 4 juillet 1979, à la clôture de la Rencontre des peuples francophones.

Pour le Québec :

**Monsieur René Lecavalier**, afin de souligner son apport prestigieux à l'amélioration de la qualité du langage des sports au Québec ainsi que la contribution de toute l'équipe du service sportif de Radio-Canada.

Pour l'Ontario :

**Madame Jeannine Séguin**, présidente de l'Association canadienne-française d'Ontario, en témoignage de solidarité pour la lutte que

mène cette association afin d'obtenir des commissions scolaires françaises intégrées.

Pour l'Ouest canadien :

**Monsieur Roméo Paquette**, président fondateur et directeur général du Conseil de la coopérative de la Colombie britannique, afin de souligner les efforts accomplis pour doter la communauté francophone des infrastructures socio-économiques nécessaires à la cause du français dans cette région du Canada.

Pour la Nouvelle-Angleterre :

**Monsieur Wilfrid Beaulieu**, à titre posthume, infatigable défenseur de la cause française en Nouvelle-Angleterre, qui a édité et dirigé pendant de nombreuses années le journal *Le Travailleur* (la décoration a été remise à Madame Beaulieu).

Pour la Louisiane :

**Monsieur Paul Tate**, membre fondateur du Conseil pour le développement du français en Louisiane et président de la Fondation mass-média de la Louisiane (Louisiana Mass Media Foundation), pour souligner la contribution des francophones de la Louisiane à la cause du français.

### 3.7. Le Prix 3-juillet-1608

Créé à l'occasion du 370<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, le Prix 3-juillet-1608 est remis à une personnalité éminente pour les services rendus à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En 1978, le Prix a été décerné pour la première fois à un lauréat de la Louisiane.

En 1979, le Conseil de la langue française, désireux de rendre hommage aux Acadiens de la Nouvelle-Écosse, à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de l'Acadie française, a choisi le Père Anselme Chiasson, historien originaire

de Chéticamp, petite localité acadienne de la Nouvelle-Écosse. En 1960, il devint l'instigateur et le cofondateur de la Société historique acadienne; en 1965, il est nommé archiviste puis, en 1974, directeur du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton où il a apporté une contribution prestigieuse tant par ses écrits nombreux que par son travail d'animation. Il a publié plusieurs livres et de nombreux articles sur l'histoire de l'Acadie. Il a contribué à *l'Inventaire général de sources documentaires sur les Acadiens* et à une *Bibliographie acadienne*, oeuvres d'envergure qui demeurent une source de référence sur l'histoire de l'Acadie. Plusieurs fois lauréat de prix prestigieux et de décorations, le Père Anselme Chiasson a reçu du Conseil le Prix 3-juillet-1608 pour souligner l'importance de son oeuvre et, par l'honneur décerné à l'historien, pour mettre en évidence le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Port-Royal, berceau de l'Acadie française.

### 3.8. Colloque du Conseil international de la langue française sur « les français régionaux »

Le français est parlé sur les cinq continents et en usage à des titres divers dans tous les pays du monde. Dans plus de trente pays, il bénéficie d'un statut privilégié, comme langue maternelle, comme langue officielle ou comme langue de travail ou de culture. Il est la langue internationale de tous les peuples d'expression française et d'un certain nombre de pays non francophones.

Pour qu'il conserve ce caractère de langue internationale pleinement adaptée aux besoins d'un monde en constante évolution et pour faciliter une meilleure compréhension entre les peuples qui le parlent, le Conseil international de la langue française a été créé en 1967, lors de la deuxième Biennale de la langue française tenue à Québec. Les Québécois y forment le deuxième groupe de représentants en importance.

En réponse à l'invitation du Conseil de la langue française, lancée par le président à la clôture du colloque de Hammamet en Tunisie, le Conseil international de la langue française avait décidé de tenir sa prochaine assemblée générale annuelle au Québec et, par la même occasion, d'y convoquer un colloque sur les français régionaux. Cette décision revêtait d'autant plus d'importance que le C.I.L.F., fondé à Québec, s'y réunissait pour la première fois de son histoire.

Le thème des français régionaux constitue un axe de recherche privilégié de la linguistique québécoise et a donné lieu à d'excellentes recherches sur le sujet. Ce thème a donc permis au Québec d'affirmer sa personnalité linguistique tout en rappelant son appartenance au monde francophone.

#### La thématique du colloque

Le colloque du C.I.L.F. visait à faire le point sur l'état des travaux relatifs aux français régionaux et à mettre en commun les connaissances des chercheurs de la francophonie en ce qui touche notamment la méthodologie et les critères de définition des français régionaux. L'étude des français régionaux a soulevé, lors de cette rencontre, le problème du fonds commun à toutes les variétés de français, c'est-à-dire de ce que l'on appelle communément le « français commun ». Ainsi, les questions suivantes ont été abordées : qu'est-ce que la langue française? Une langue épurée à travers un crible élitiste, où l'ensemble des formes véhiculées par les usagers de la langue? Ou encore, un fonds de mots communs à tous les usagers du français où qu'ils soient, auquel s'ajouteraient obligatoirement les formes et les acceptions propres aux différentes régions?

À ces questions qui surgissent d'emblée, le Québec ne pouvait rester indifférent, obligé qu'il est, de par sa situation excentrique, tant sur le plan géographique que politique et historique, de définir sa personnalité linguisti-

que, en adaptant le fonds français et gallo-roman qu'il a hérité au même titre que les Français, les Wallons et les Suisses romands, à un contexte général fort différent de celui de l'Europe.

Le Conseil international ne pouvait non plus rester indifférent à ce mouvement qui porte les linguistes francophones à se pencher sur la diversité de la langue française. On pourrait même penser qu'un de ses rôles majeurs devrait être de pousser à l'étude de cette diversité.

Sur le plan scientifique, les problèmes posés étaient d'ordre méthodologique: comment définir le français dit régional? Comment le délimiter géographiquement? Comment en recueillir les données? À quelles strates sociales les rapporter? Il est apparu souhaitable, dans la partie du colloque réservée aux spécialistes québécois, de poser ces problèmes de méthodes, tout en profitant de l'occasion pour tenter de tracer le portrait du franco-québécois et celui du franco-acadien.

La problématique du colloque s'est développée selon un double éclairage: un premier, de nature descriptive, a permis de faire état de certains aspects des français régionaux présentés sous un angle comparatif. Un second, de nature plutôt analytique, a fourni l'occasion de dégager les composantes de la diversité linguistique en regard de la personnalité linguistique des régions.

### Les régionalismes étudiés

Des spécialistes du Québec, de l'Acadie, de la France, de la Belgique, de la Suisse, des pays arabes et des pays de l'Afrique francophone ont fait état des méthodes utilisées pour recueillir et analyser les données sur les français dits régionaux, tant en région urbaine qu'en région rurale, et pour élaborer des lexiques et des dictionnaires.

Le programme du colloque comprenait deux parties principales: l'une consacrée au parler québécois et acadien et l'autre aux français régionaux d'Europe. D'autres réunions ont permis aux spécialistes de l'interrelation entre l'arabe et le français d'échanger sur leurs problèmes communs et à des dialectologues des langues africaines de discuter des travaux de recherche nécessités par leur situation particulière.

En ce qui concerne les communications présentées sur le sujet du français québécois et acadien, la seule nomenclature des titres et des exposés suffit à démontrer la richesse et la variété des travaux entrepris:

- Caractéristiques du vocabulaire québécois rural d'après l'*Atlas linguistique du Québec*.
- Spécificité du vocabulaire acadien.
- Les particularismes lexicaux du parler rural de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.
- Le vocabulaire québécois commun d'après l'enquête régionale faite dans l'Estrie (méthode et résultats).
- Groupes sociaux et usagers linguistiques en milieu urbain (méthode et résultats).
- Analyse lexicale de la langue parlée urbaine (problèmes, méthodes et résultats).
- Les deux pôles d'attraction du parler québécois: le problème de la référence au français commun et son influence sur l'usage des mots.
- La normalisation terminologique au Québec et la problématique de la définition de la norme.
- Le *Trésor de la langue française du Québec*: une approche de l'étude des parlers régionaux (objectifs et corpus).
- Les travaux de l'Observatoire du français contemporain de Montréal (méthode et résultats).

- Les problèmes que pose la publication d'un lexique usuel des régionalismes québécois; présentation d'un premier état global de ce lexique.
- Problème de canadianismes dans un dictionnaire bilingue.

La partie consacrée aux français régionaux d'Europe a fait d'abord état de la diversité et de la richesse des parlers de France. On a évoqué la longue vitalité des dialectes et des parlers picard, gascon, lyonnais, vendéen, normand, et des variétés méridionales de Marseille, de la Savoie ou de Toulouse, pour finalement s'intéresser au français du pays basque. L'exposé sur le français régional de Belgique a attiré l'attention des participants sur les problèmes que présente l'étude des belgicisms et sur le travail collectif dirigé par le président du Conseil international de la langue française sur les « régionalismes lexicaux de Belgique ». Quant à la session consacrée à l'étude du français régional de Suisse et du glossaire de la Suisse romande, on y a distingué le petit nombre des authentiques helvétismes propres à l'ensemble des francophones de Suisse et les très nombreuses expressions typiques des cantons qui émaillent les parlers vaudois, neufchâtellais, valaisans et autres.

Les Actes de ce colloque seront publiés au cours des prochains mois, en collaboration avec l'Office de la langue française.

### 3.9. L'exposition « La parenté de notre patrimoine »

Dans le prolongement de la Fête du retour aux sources qui a donné lieu à l'organisation de la Rencontre des francophones d'Amérique, en juillet 1978, le Conseil de la langue française a parrainé, en 1979, l'organisation d'une exposition destinée à faire connaître aux Québécois l'intensité et la diversité de la

vie culturelle des minorités francophones hors Québec. Cette manifestation ayant pour thème « La parenté de notre patrimoine », était une contribution originale à la Semaine du patrimoine.

Le comité organisateur a voulu centrer cette exposition sur cette parenté que constituent les communautés d'expression française du Canada et des États-Unis, issues de la même aventure historique due à l'établissement de colonies françaises en Amérique septentrionale. Qu'ils proviennent des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie britannique, de la Nouvelle-Écosse ou d'ailleurs au Canada, qu'ils soient du Maine, de la Californie et de la Louisiane ou d'autres États américains, les francophones expriment la dimension historique de la présence française en Amérique. Ils ont publié des journaux, des revues et des oeuvres littéraires et musicales. Grâce à la radio, à la presse écrite, à la télévision, par le disque et par le cinéma, ils vivent et développent leur culture.

C'est la diversité et l'originalité de cette aventure culturelle que les Québécois étaient invités à apprécier lors de cette première exposition documentaire et audio-visuelle, exclusivement consacrée aux minorités françaises du Canada et des États-Unis.

De nombreux organismes ont accordé leur appui à la réalisation de cette première exposition entièrement consacrée à la production culturelle des Français d'Amérique hors Québec. Soulignons entre autres la contribution de la Ville de Québec, du Consulat de France à Québec, des Amis de Lionel Groulx, du Conseil de la vie française en Amérique, de la Fédération des francophones hors Québec, de la Société des écrivains canadiens (section de Québec).

Il faut aussi souligner que plusieurs institutions, associations et fédérations ont mis à la disposition du Conseil de la langue française

et du comité d'organisation de l'exposition une abondante documentation, notamment :

- le Centre franco-américain de recherches pédagogiques (Bedford, New Hampshire)
- l'Office franco-américain, Orano, Maine
- l'Association canadienne-française de l'Ontario
- la Fédération des Acadiens de Nouvelle-Écosse
- la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick
- la Société Saint-Thomas-d'Aquin
- l'Institut d'études françaises de Lafayette
- la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
- l'Association jeunesse fransaskoise
- l'Association canadienne-française de l'Alberta
- la Fédération des Franco-Colombiens

Un grand nombre de Québécois, venus de toutes les régions, ont visité l'exposition du 27 août au 10 septembre 1979, aux Voûtes des Jésuites dans l'arrondissement historique de la Place Royale à Québec. Plusieurs visiteurs des autres parties du Canada et de l'étranger ont également pu prendre contact avec la dimension culturelle de la présence française en Amérique.

---

## Conclusion

Dans ce rapport annuel, le lecteur a pu trouver deux types d'information complémentaires. Il y a d'abord un résumé des études menées et des actions entreprises par les membres du Conseil lors de leurs assemblées régulières ou des réunions des comités de travail qu'ils ont mis sur pied. On trouve ensuite un rapport synthèse des activités de la permanence, réalisées à la demande ou avec l'accord des membres du Conseil, afin d'accomplir le mandat d'interprétation de la loi, de surveillance de la situation linguistique et d'information des citoyens confié par la Charte de la langue française au Conseil. Ces informations sont nombreuses et diversifiées et laissent entrevoir les orientations de développement du Conseil pour l'avenir.

Au cours des prochains mois, le collège des conseillers portera une attention particulière aux communications du Conseil avec les autres organismes publics créés par la Charte de la langue française, intensifiera la mise en oeuvre de son programme de consultation en région, accélérera la réalisation des mandats confiés aux comités de travail et développera ses études sur la législation et la politique linguistique du Québec, ainsi que ses analyses sur l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Les Directions entreprendront, au cours des prochains mois, des projets de recherche et organiseront des rencontres avec le public pour donner suite à ces orientations du Conseil. La Direction des affaires juridiques, en plus d'assurer l'assistance juridique technique aux membres du Conseil pour qu'ils remplissent efficacement le mandat qui leur est confié, entreprendra des travaux sur trois plans : analyse de l'application et de la transformation du droit linguistique au Québec et au Canada, étude du statut juridique du fran-

çais dans les pays francophones et analyse des incidences linguistiques et juridiques du développement de la télématique et des autres moyens modernes de communication.

En ce qui concerne la Direction des études et recherches, en plus de poursuivre les travaux déjà amorcés, quatre champs d'étude seront privilégiés au cours de l'année prochaine, soit ceux des interrelations entre, d'une part, la langue française et, d'autre part, l'éducation primaire, secondaire et collégiale, l'évolution démographique du Québec, les transformations des milieux d'affaires et, enfin, les modifications sociales, culturelles et politiques vécues depuis quelque temps par les Québécois.

Finalement, au cours de la prochaine année, plusieurs rencontres publiques et réunions restreintes avec des organismes oeuvrant dans le domaine de la langue française sont prévues, notamment deux sessions de consultation dans les régions de Trois-Rivières et de l'Estrie, une rencontre avec des responsables de la francisation des entreprises, une rencontre avec les responsables d'organismes voués à la promotion du français, un colloque sur la rédaction des lois et le langage juridique, la mise en place d'un comité de travail sur le français scientifique et plusieurs autres rencontres avec des organismes privés ou publics travaillant à un titre ou à un autre au développement de la langue dans les divers milieux du travail et de l'enseignement.

L'exercice 1980-1981, tout comme l'année qui a fait l'objet du présent rapport, sera consacré à l'approfondissement des dossiers du Conseil et à la mise en oeuvre de projets assurant une réalisation toujours plus complète du mandat confié au Conseil.

## Annexe

### Liste du personnel, 1978-1979

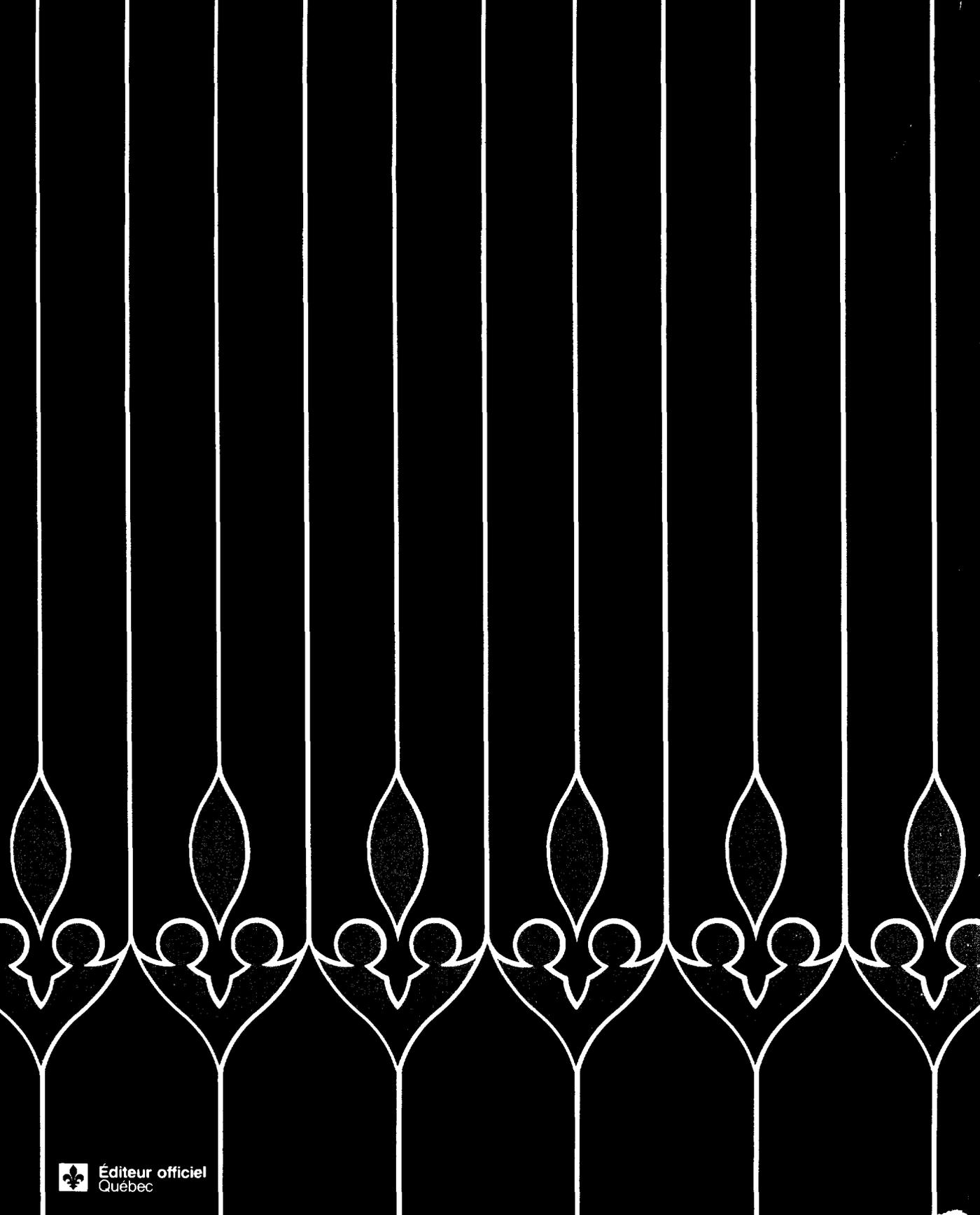
<b>Direction</b>	Jean-Denis Gendron Michel Plourde Marcel Dubé Gérard Lapointe Paul Beaulieu Pierre Plamondon Rita Gagnon Louise Girard	Président <sup>1</sup> Président <sup>2</sup> Secrétaire <sup>3</sup> Secrétaire <sup>4</sup> Administrateur Tech. en administration Employée de secrétariat Employée de secrétariat
<b>Gestion</b>	Charlotte Caron Gilberte Côté Diane Tremblay Suzanne Duval Lorraine Duquette Denis Robin	Chef de service Agente de bureau Employée de secrétariat Employée de secrétariat Bibliotechnicienne Auxiliaire de bureau
<b>Communications</b>	Léo Gagné Hermine Beaugard Marcel Deschamps Nicole Thewissen	Chef de service Agente d'information Agent d'information Employée de secrétariat
<b>Affaires juridiques</b>	Georges Rochon Laurier Saint-Pierre Michel Sparer Lise Robitaille	Directeur Conseiller juridique Agent de recherche Employée de secrétariat
<b>Études et recherches</b>	Michel Amyot Edmond Brent Claude St-Germain Daniel Monnier Édith Bédard Diane Letellier Francine Robert Denise Tremblay	Directeur Agent de recherche Agent de recherche Agent de recherche Agente de recherche Employée de secrétariat Employée de secrétariat Agente de bureau

1. Jusqu'au 25 juillet 1979

2. Depuis le 8 novembre 1979

3. Jusqu'au 5 décembre 1979

4. Depuis le 10 décembre 1979



Éditeur officiel  
Québec